



## SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport sur l'exécution  
du programme en 2000*****Table des matières***

	<i>Page</i>
Introduction.....	1
Egalité entre hommes et femmes .....	3
Amélioration de la mesure de la performance et de la gestion des programmes .....	3
Objectif stratégique n° 1: Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail.....	4
Objectif stratégique n° 2: Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables .....	12
Objectif stratégique n° 3: Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous.....	19
Objectif stratégique n° 4: Renforcer le tripartisme et le dialogue social.....	27
Gouvernance, appui et management .....	37

## Introduction

1. Le présent document, qui répond à l'obligation de faire rapport chaque année au Conseil d'administration sur la performance de l'OIT<sup>1</sup>, donne une vue d'ensemble de l'exécution du programme de l'OIT en 2000, fait le point des principales réalisations du Bureau en 2000 au regard des indicateurs de performance et des cibles présentés à la Commission du programme, du budget et l'administration en novembre 2000<sup>2</sup> et cerne les principales difficultés et contraintes rencontrées et l'action corrective engagée.
2. C'est la première fois que le BIT fait rapport sur l'exécution du programme en utilisant les concepts de la budgétisation stratégique (ou fondée sur les résultats). Il s'agit d'un rapport intérimaire, qui s'appuie sur la brève expérience acquise de la budgétisation stratégique et qui ne couvre que la moitié d'une période biennale. Les discussions à la Commission du programme, du budget et de l'administration donneront certainement des indications utiles sur la façon d'améliorer les rapports sur l'exécution du programme. Ces avis seront suivis pour la préparation du document sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2000-01 dans son entier qui sera soumis à la commission en mars 2002.
3. Sans préjudice des discussions de la commission, on peut déjà prévoir que plusieurs rubriques supplémentaires figureront dans le rapport sur l'exécution du programme pour la période biennale: listes des principaux produits, des réunions et des projets de coopération technique, données financières relatives à chaque objectif, etc. Cependant, comme les systèmes financiers du BIT ne comptabilisent pas les dépenses par objectif, ces données seront forcément en partie subjectives.
4. Les rapports sur l'exécution du programme ne sont pas la seule source d'information du Conseil d'administration sur la prestation de l'OIT. Les rapports sur les questions de fond qui sont soumis aux différentes commissions du Conseil d'administration contiennent des informations détaillées sur certains programmes de l'OIT. Les rapports du Commissaire aux comptes et du Vérificateur intérieur en chef des comptes comportent des éléments d'évaluation. La stratégie de l'OIT en matière d'évaluation<sup>3</sup> prévoit neuf évaluations approfondies pour la période 2002-2005, dont quatre consacrées à des programmes focaux qui seront soumises au Conseil d'administration en 2002-03. Des informations à jour sur les produits et les activités des programmes de l'OIT sont affichées sur le site Internet de l'OIT<sup>4</sup>.
5. Le présent rapport intérimaire sur l'exécution du programme est soumis au Conseil d'administration à une session où le Conseil examinera aussi des propositions de programme et de budget. Pour cette raison, il est succinct et suit une orientation stratégique. Il offre l'occasion d'examiner les résultats obtenus à ce jour, ce qui devrait éclairer les décisions relatives aux priorités du programme futur. Bien que le présent rapport n'ait pas été établi en même temps que les Propositions de programme et de budget

<sup>1</sup> Document GB.276/PFA/9, paragr. 157 et 158.

<sup>2</sup> Document GB.279/PFA/7.

<sup>3</sup> Document GB.279/PFA/8.

<sup>4</sup> <http://www.ilo.org>.

pour 2002-03, le Bureau a analysé les résultats actuels en tant que partie intégrante de la préparation des propositions.

6. Le rapport sur l'exécution du programme portant sur l'ensemble de la période biennale 2000-01 qui sera soumis en mars 2002 permettra une discussion plus large de la prestation de l'OIT. Il est proposé que le document de mars 2002 constitue le rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation et qu'il soit présenté, avec les commentaires du Conseil d'administration, à la 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail en juin 2002. Il sera possible, lors de l'élaboration en 2002 des Propositions de programme et de budget pour 2004-05, de tenir compte du rapport sur l'exécution du programme pour 2000-01, ainsi que de sa discussion par le Conseil d'administration et par la Conférence.
7. Le présent document est structuré autour des quatre objectifs stratégiques de l'OIT et comporte en outre une brève section sur la gouvernance, le management et les opérations d'appui de l'OIT. Chacun des objectifs stratégiques, après une brève introduction, est traité: après une information récapitulative, les contraintes et les problèmes rencontrés sont analysés et l'action corrective entreprise est indiquée. A la fin de la section concernant chaque objectif stratégique, un tableau donne des informations plus détaillées sur les résultats et les travaux en cours pour chaque objectif opérationnel, indicateur et cible.
8. Pour la préparation des tableaux, il a fallu résumer des informations volumineuses émanant des secteurs techniques et des régions. Conformément à l'approche fondée sur les résultats et compte tenu de la nécessité de ne pas allonger indûment le présent document, les activités spécifiques (par exemple les réunions, les cours de formation et les missions consultatives) et les produits (par exemple les rapports, les matériels de formation et les projets de textes législatifs) ayant contribué aux résultats ne sont pas cités. Le rôle joué par l'OIT dans les résultats est variable. Dans certains cas, l'Organisation a joué un rôle de premier plan en proposant et en élaborant des politiques et des programmes, tandis que dans d'autres elle a appuyé ou facilité une action menée par les mandants. Malgré tout, les programmes de l'OIT devaient faire rapport sur les résultats seulement lorsque la contribution de l'Organisation a eu un impact déterminant.
9. Les résultats indiqués dans le présent document ont souvent été rendus possibles par l'apport de ressources extrabudgétaires. La performance de l'OIT dans le domaine de la coopération technique s'est récemment améliorée. Les approbations sont passées de 96,1 millions de dollars en 1999 à 131,7 millions de dollars en 2000. Le taux d'exécution a augmenté, passant de 51 à 57,9 pour cent au cours de la même période. L'intégration des activités financées par le budget ordinaire et des activités de coopération technique a fait des progrès tangibles, de même que l'établissement d'accords de partenariat avec les donateurs. Il sera rendu compte en détail à la Commission de la coopération technique en novembre 2001 de cette évolution ainsi que des activités qui y ont contribué.
10. Plusieurs contraintes et mesures correctives s'appliquent à presque tous les programmes, et elles ne sont pas répétées pour chaque objectif opérationnel dans l'analyse ci-après. Plusieurs types de contraintes budgétaires sont souvent cités par les directeurs de programme. Le volume des ressources disponibles est parfois insuffisant pour atteindre les objectifs fixés. Il faudra donc veiller à mieux faire correspondre les aspirations et les ressources disponibles lors de la programmation des activités. Il faudra également recruter un personnel spécialisé plus qualifié au siège et dans les régions. Les nouvelles politiques et pratiques en matière de ressources humaines devraient résoudre ce problème à moyen terme. Enfin, les ressources manquent pour gérer les activités extrabudgétaires. En 2000, plusieurs donateurs ont généreusement accepté de fournir des ressources pour renforcer la capacité du Bureau d'exécuter ces activités. Parmi les autres préoccupations qui concernent l'ensemble du Bureau, il y a la nécessité d'améliorer la collaboration entre les secteurs au siège et entre le siège et les bureaux extérieurs. Ces problèmes sont traités de plusieurs

manières et figurent en bonne place dans les Propositions de programme et de budget pour 2002-03.

## **Egalité entre hommes et femmes**

11. Les résultats et les travaux en cours concernant les questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes sont indiqués pour chacun des objectifs opérationnels. Au niveau interne, l'exécution qui se poursuit du Plan d'action de l'OIT pour une politique intégrée de promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans les activités du BIT a mis l'accent sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre hommes et femmes dans toutes les activités du Bureau. Au niveau externe, l'apport de l'OIT est mieux connu grâce à sa contribution spéciale aux sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur Beijing+5 et Copenhague+5 et à l'EXPO 2000.
12. La détermination d'objectifs, d'indicateurs et de cibles tenant compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes est fondamentale pour assurer l'intégration des questions de parité et a donc été poursuivie dans les Propositions de programme et de budget pour 2002-03. Il reste, cependant, à s'assurer que les résultats de l'analyse selon le sexe sont bien utilisés lors de l'exécution et de l'évaluation des activités du BIT. C'est pourquoi une vérification de la prise en compte des questions d'égalité entre hommes et femmes sera effectuée en 2001, afin de déterminer les progrès accomplis et les enseignements tirés de l'application de la politique intégrée de promotion de l'égalité entre hommes et femmes et d'indiquer ce qu'il faut faire pour renforcer et consolider ce processus. Cette vérification comprendra une estimation des ressources dépensées pour faire progresser l'égalité entre hommes et femmes au cours de la période biennale et une analyse des résultats des activités entreprises à cette fin. Cette vérification devrait recommander des mesures précises destinées à améliorer la mesurabilité de l'action de l'OIT en matière d'égalité entre les sexes et la reddition de comptes à cet égard.

## **Amélioration de la mesure de la performance et de la gestion des programmes**

13. L'introduction de la budgétisation stratégique a des conséquences importantes pour les programmes de l'OIT. Cela signifie que la performance est mesurée par rapport aux résultats et à l'impact obtenu dans le monde réel et non plus par les activités elles-mêmes ou les produits réalisés. Cela offre également au Conseil d'administration et à la Conférence de nouveaux outils pour fixer les priorités et allouer les ressources. Cette approche a déjà eu une influence profonde sur le Bureau, comme le montrent le présent document et les Propositions de programme et de budget pour 2002-03. Il faut cependant, pour progresser encore, améliorer la mesure de la performance. En outre, ces améliorations doivent être intégrées dans la gestion quotidienne en indiquant la marche à suivre et en dispensant une formation.
14. Plusieurs problèmes de mesure ont été identifiés dans les informations sur la performance qui ont été utilisées pour préparer le présent document. Alors que certains indicateurs, comme le nombre de ratifications des conventions, ne présentent aucun problème de mesure, dans de nombreux cas il y a des difficultés qui tiennent principalement à la nature de l'action de l'OIT, laquelle vise habituellement à infléchir sur les politiques et à renforcer les capacités des mandants. On peut se demander ce qui constitue un changement significatif des politiques ou une amélioration des capacités. De tels changements sont d'ordre qualitatif et difficiles à mesurer de manière objective. Même s'il y a manifestement eu un changement, il n'est pas toujours facile d'évaluer dans quelle mesure l'OIT y a contribué.

15. A mesure que des points de référence sont définis, que la collecte de données s'améliore et qu'il devient plus facile d'imputer directement l'information financière à des objectifs spécifiques, on s'attend que la réalisation de cibles spécifiques devienne un indicateur de performance plus exact. Pour l'exercice en cours, il ne serait pas approprié de mettre indûment l'accent sur certains résultats chiffrés qui sont donnés dans les tableaux. Lorsque l'on a récapitulé les résultats, on a pris soin de les mettre en perspective chaque fois que cela était possible et d'indiquer les conclusions que le Bureau a tirées concernant les changements de stratégie ou l'action corrective à engager.
16. Les indicateurs et les cibles proposés pour 2002-03<sup>5</sup> ont déjà été affinés du point de vue de la facilité de la mesure, mais il y a encore des progrès à faire. Le Bureau de programmation et de gestion est chargé d'aider les programmes de l'OIT à élaborer des indicateurs et des cibles, à tenir des comptes et à enregistrer des données pour vérifier si les cibles ont été atteintes. Il engagera un dialogue sur ces questions en 2001 avec les secteurs et les programmes techniques. Il devrait être possible de faire des progrès substantiels à temps pour qu'il en soit rendu compte dans le rapport sur la performance au cours de l'exercice biennal qui sera soumis en mars prochain. Le Bureau de programmation et de gestion donnera également une orientation et dispensera une formation afin que la budgétisation stratégique soit appliquée dans les unités et les bureaux du BIT, de façon à améliorer la mesure de la performance et l'efficacité des programmes.

## **Objectif stratégique n° 1: Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail**

17. La mise en place d'un programme focal destiné à assurer le suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, dans le cadre d'un processus d'examen annuel, d'établissement régulier d'un rapport global et d'activités d'information et de coopération technique, a constitué l'un des principaux faits marquants de l'année 2000. Ce nouvel élément de l'approche du développement fondée sur les droits adoptée par l'OIT a considérablement retenu l'attention. Des progrès importants ont été réalisés par le Bureau en 2000 dans le domaine de la promotion et de la réalisation des normes et des principes et droits fondamentaux au travail, et un grand nombre de nouvelles ratifications de conventions ont été enregistrées. Il convient notamment de souligner que, en 2000, on a comptabilisé 52 ratifications de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999 – c'est la première fois dans l'histoire de l'Organisation qu'une convention enregistre un aussi grand nombre de ratifications en un an. A mi-parcours de la période biennale, 57 Etats avaient ratifié la convention n° 182 et l'on semblait bien parti pour dépasser la cible fixée à 87 ratifications pour ladite période biennale. Cela étant, malgré ce succès apparent, le Bureau devra appliquer une politique toujours plus ciblée s'il souhaite maintenir un tel taux de ratification et devra étayer les ratifications par une assistance dans la phase d'application de la convention n° 182.
18. Le Bureau a entrepris des travaux préparatoires afin de permettre au Conseil d'administration d'entamer la révision de la politique normative. En novembre 2000, le Conseil d'administration a décidé la mise en œuvre expérimentale d'une démarche normative intégrée, afin de renforcer la cohérence et la pertinence des normes de l'OIT et de renforcer leur impact par une utilisation intégrée de l'ensemble des moyens d'action de l'Organisation. Afin de souligner l'importance de cette révision, le Bureau a réexaminé sa

<sup>5</sup> Document GB.280/PFA/7.

stratégie en termes d'action normative et a défini un nouvel indicateur de performance et de nouvelles cibles, qui figurent dans les Propositions de programme et de budget pour 2002-03. De plus, il est proposé d'augmenter les ressources du budget ordinaire allouées à l'objectif stratégique des normes et principes et droits fondamentaux au travail en 2002-03 afin d'intensifier les travaux relatifs à la politique normative, ainsi qu'à la Déclaration et à l'élimination du travail des enfants.

19. Les progrès réalisés dans le domaine *des normes et des principes et droits fondamentaux au travail* sont manifestes à la lumière des 106 nouvelles ratifications de conventions fondamentales enregistrées en 2000 (dont 41 par des Etats Membres africains) et des progrès réalisés, en droit et en pratique, dans le domaine de la promotion et de la réalisation des principes et droits fondamentaux. En novembre 2000, le Conseil d'administration a exprimé sa préoccupation quant au fait que l'indicateur de performance 1a.1, à savoir les «Etats Membres qui ont ratifié une convention au moins dans chacune des quatre catégories de principes et droits fondamentaux», pouvait être considéré comme affaiblissant l'idée maîtresse de la Déclaration selon laquelle les quatre catégories doivent être universellement respectées. Cet indicateur a été modifié pour 2002-03 afin de prendre également en compte le nombre d'Etats Membres qui ont ratifié l'ensemble des huit conventions fondamentales. A la fin de 2000, 102 Etats Membres au total avaient ratifié une convention au moins dans chacune des quatre catégories de principes et droits fondamentaux, alors que 37 pays avaient ratifié l'ensemble des huit conventions fondamentales.
20. Dans le contexte du suivi de la Déclaration, le premier rapport global a été examiné à la Conférence en 2000, et un programme d'action a été lancé en matière de coopération technique dans le domaine de la liberté d'association et du droit de négociation collective. Le Programme focal pour la promotion de la Déclaration bénéficie de l'attention des mandants de l'OIT et du système multilatéral et suscite le soutien des bailleurs de fonds, à l'échelle du monde entier. Quelque 20 projets d'assistance technique sont en cours dans plusieurs pays, même si la place respective des hommes et des femmes n'a pas mérité toute l'attention qui aurait été nécessaire pour atteindre les cibles fixées. C'est désormais le cas, puisque la conception et la mise en œuvre des projets ont été améliorées, grâce à l'utilisation d'indicateurs et de cibles pertinents. Les questions relatives à la place respective des hommes et des femmes sont aussi portées à l'attention des directeurs de projets au cours de sessions spéciales d'information et de formation.
21. Un autre élément de l'approche du développement fondée sur les droits adoptée par l'OIT, à savoir l'élimination du *travail des enfants*, et en particulier de ses pires formes, a connu des progrès considérables. Comme cela a déjà été mentionné, suite à son adoption, en 1999, la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants a connu des taux de ratification sans précédent. Le nombre de ratifications de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973 – plus globale –, a aussi dépassé le cap de la centaine. La stratégie mise en place a été axée sur les gouvernements, sur les employeurs et les travailleurs, ainsi que sur les ONG qui ont mené des campagnes nationales en faveur de la ratification des conventions et sur le soutien aux activités nationales de ratification dans environ 65 pays. Accessoirement, la stratégie a aussi consisté à soutenir des campagnes de ratification dans des grands pays en développement. En 2001, l'accent sera mis sur les pays qui envisagent de procéder à une ratification ou dans lesquels les conditions sont favorables à une ratification.
22. Douze Etats Membres supplémentaires ont mené des études nationales sur le travail des enfants afin, dans un premier temps, d'évaluer les problèmes particuliers qui se posent et de formuler des politiques et des programmes pour l'élimination des pires formes de travail des enfants. L'existence de chiffres nationaux sur le travail des enfants et de données individuelles permet d'identifier les questions de politique générale les plus importantes et

de mettre en œuvre des programmes nationaux efficaces et notamment des programmes assortis de calendriers précis pour l'élimination totale des pires formes de travail des enfants. Des travaux préparatoires, y compris la mise au point d'une méthodologie, sont en cours pour formuler et mettre en œuvre des programmes assortis de calendriers dans trois Etats Membres. Ils associent démarches sectorielles, thématiques et géographiques et font le lien entre l'action contre le travail des enfants et l'effort global de développement national. Les travaux préparatoires visant à jeter les bases nécessaires à la formulation de programmes assortis de calendriers précis en 2001 ont nécessité des délais d'exécution importants en 2000, mais il est toujours parfaitement possible d'atteindre la cible fixée à 12 pays d'ici la fin 2001.

23. Même si les performances de l'IPEC sont loin d'avoir été satisfaisantes au début de la période biennale, les dépenses en matière de coopération technique et dans le domaine du travail des enfants ont augmenté de 83 pour cent à la suite de l'amélioration des structures et des systèmes d'appui, du renforcement des capacités, de la formation et de la consultation des personnels et de l'examen de la gestion des programmes nationaux entrepris dans 15 pays. De nouveaux travaux seront entamés en 2001 afin de renforcer les améliorations constatées en matière de gestion et de systématiser les mesures adoptées en 2000 et donc de permettre au programme de dépasser la cible qui avait été fixée à 44 millions de dollars pour la période biennale.
24. Le nombre d'enfants qui bénéficient directement de l'action de l'OIT constitue un indicateur déterminant, quoique certainement difficile à mesurer, de l'élimination progressive du travail des enfants. Les calculs sont compliqués par le fait qu'il faut tenir compte du nombre d'enfants qui ont été soustraits à un travail inacceptable mais aussi du nombre d'enfants dont l'entrée sur le marché du travail a été évitée. L'action de l'IPEC a été axée sur des domaines ciblés, afin de démontrer que le travail des enfants dans certains secteurs ou industries peut à la fois être éliminé et évité. Les programmes portent généralement à la fois sur la surveillance des lieux de travail et sur la protection sociale. Ils mettent en place des systèmes qui soustraient les enfants à certains lieux de travail bien précis, qui tentent d'éviter que le travail des enfants ne s'étende à d'autres lieux de travail et qui veillent à ce que les enfants qui ont été soustraits au travail bénéficient de possibilités d'éducation et de développement abordables. Ainsi, quatre projets visant à l'élimination de l'exploitation sexuelle lancés en Colombie, au Costa Rica, au Nicaragua et au Paraguay ont bénéficié, au total, à 1 200 jeunes filles exploitées.
25. Dans le domaine de l'*action normative*, les progrès sont illustrés par les améliorations intervenues dans les services fournis aux organes de contrôle, ainsi que dans l'assistance fournie aux Etats Membres en termes d'application des conventions, qui ont elles-mêmes permis les améliorations dont la commission d'experts a pris note. Les indicateurs de performance font état des progrès dont la commission d'experts et les experts-conseillers sur la Déclaration, qui, en tant qu'organes indépendants, sont susceptibles de livrer des critères objectifs d'évaluation, ont pris note dans leurs rapports. Ces indicateurs sont uniquement conçus pour mesurer la performance du Bureau dans le cadre des travaux visant à contribuer à atteindre les cibles fixées par le Conseil d'administration, compte tenu du fait que ces organes ne font bien entendu pas partie du Bureau et ne sont pas directement impliqués dans les efforts d'assistance et de coopération technique. Un autre indicateur similaire a été ajouté dans les Propositions de programme et de budget pour 2002-03, afin d'évaluer la performance du Bureau, à l'aide de l'augmentation du nombre de cas de progrès dont le Comité de la liberté syndicale aura pris note pendant la période biennale. Des progrès ont encore été accomplis dans l'application des conventions fondamentales (la commission d'experts a pris note de 19 cas avec satisfaction et de 64 cas avec intérêt en 2000, contre 40 cas avec satisfaction en 1998-99), alors que, en ce qui concerne l'application des conventions autres que les conventions fondamentales, on se

trouve à mi-chemin des cibles qui avaient été fixées à 40 cas avec satisfaction et 200 cas avec intérêt pour la période biennale.

#### Peuples indigènes et tribaux

Le Bureau a poursuivi ses travaux en la matière, sur la base de la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989. La convention a enregistré sa 14<sup>e</sup> ratification en cours d'année et des progrès considérables ont été réalisés en vue d'aboutir à plusieurs autres ratifications grâce aux activités consultatives et à l'assistance du Bureau. Une équipe spéciale sur les questions autochtones a été créée au sein du Bureau pour coordonner les travaux en la matière, compte tenu notamment de la mise en place, au sein du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC), de la nouvelle Instance permanente sur les questions autochtones. Des fonds supplémentaires ont été reçus de sources extérieures, et notamment du Danemark, pour renforcer les travaux techniques et consultatifs dans toutes les régions.

26. Les progrès accomplis en ce qui concerne l'aide apportée aux gouvernements ont permis d'améliorer le pourcentage de rapports reçus. A la suite des travaux réalisés dans les Etats arabes, la proportion de rapports reçus a augmenté de 30 à 95 pour cent des rapports attendus, alors que, dans les pays du Sahel, la proportion a augmenté de 33 à 53 pour cent des rapports attendus. Cela étant, la diminution de 15 pour cent des rapports reçus par le Bureau traités pour la commission d'experts doit trouver une solution. Cette diminution est due au nombre important de nouvelles ratifications et à l'arrivée tardive d'un nombre croissant de rapports émanant des gouvernements. Les méthodes de travail internes et les priorités devront être réexaminées, afin de déterminer si l'efficacité peut être améliorée sans mettre d'autres objectifs importants en péril. La charge croissante qui pèse sur les gouvernements et les partenaires sociaux en termes d'établissement de rapports et les conséquences qu'a ce phénomène sur le système de surveillance des normes sont aussi préoccupantes. Les rapports que le Bureau reçoit ont de plus en plus tendance à arriver en retard. Cette évolution est actuellement examinée au sein de la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail du Conseil d'administration, et des décisions concernant l'établissement des rapports devraient être proposées à la session de novembre 2001 du Conseil d'administration. De plus, compte tenu du nombre croissant de ratifications enregistrées, il est normal que le Bureau soit obligé de donner désormais plus d'importance à l'application des conventions.
27. Comme cela a été mentionné précédemment, le Bureau a aussi progressé en ce qui concerne les services fournis pour permettre au Conseil d'administration d'adopter un calendrier de révision de la politique et de toutes les activités normatives de l'OIT. L'objectif était de placer l'identification des besoins dans le domaine normatif dans le contexte du *travail décent*. Une approche a été définie afin de renforcer la cohérence des normes et de veiller à une utilisation intégrée de l'ensemble des moyens d'action de l'Organisation. A l'issue de consultations informelles, le Conseil d'administration a décidé, en novembre 2000, la mise en œuvre expérimentale d'une démarche normative intégrée.



## Objectif opérationnel n° 1a: Normes et principes et droits fondamentaux au travail

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
1a.1. Etats Membres qui ont ratifié une convention au moins dans chacune des quatre catégories de principes et droits fondamentaux.	122 Etats Membres.	Résultats à ce jour: <b>102.</b> Etats Membres supplémentaires en 2000 ( <b>25</b> ): <b>Afrique du Sud:</b> C. 100, C. 138, C. 182; <b>Autriche:</b> C. 138; <b>Barbade:</b> C. 138, C. 182; <b>Belize:</b> C. 138, C. 182; <b>Bésil:</b> C. 182; <b>Burundi:</b> C. 138; <b>Canada:</b> C. 182; <b>République centrafricaine:</b> C. 138, C. 182; <b>Equateur:</b> C. 138, C. 182; <b>Erythrée:</b> C. 29, C. 87, C. 98, C. 100, C. 105, C. 111, C. 138; <b>Ghana:</b> C. 182; <b>Japon:</b> C. 138; <b>Madagascar:</b> C. 138; <b>Mali:</b> C. 182; <b>Maroc:</b> C. 138; <b>Mexique:</b> C. 182; <b>Panama:</b> C. 138, C. 182; <b>Papouasie-Nouvelle-Guinée:</b> C. 87, C. 100, C. 111, C. 138, C. 182; <b>Royaume-Uni:</b> C. 138, C. 182; <b>Saint-Kitts-et-Nevis:</b> C. 29, C. 87, C. 98, C. 100, C. 105, C. 111, C. 182; <b>Sainte-Lucie:</b> C. 182; <b>Sri Lanka:</b> C. 138; <b>Tchad:</b> C. 182; <b>Yémen:</b> C. 138, C. 182; <b>Zimbabwe:</b> C. 138, C. 182.	La ratification et la promotion des conventions fondamentales se poursuivent dans le cadre de la campagne lancée en 1995 à la suite du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague (voir GB.280/LILS/6).
1a.2. Etats Membres où des changements concrets ont été enregistrés, tel qu'indiqué dans l'introduction par les experts-conseillers à la compilation pour 2001 des rapports annuels sur la Déclaration.	10 Etats Membres.	Les rapports des gouvernements décrivent diverses innovations politiques, modifications législatives et améliorations institutionnelles qui ont été mises en œuvre depuis le début du deuxième semestre 1999. Cela étant, compte tenu du fait que le processus de la Déclaration est nouveau et qu'il n'y a eu que deux séries de rapports, les experts-conseillers n'ont pas enregistré de changement permettant de constater les progrès accomplis dans tel ou tel pays.	Les programmes et programmes d'action au titre de la Déclaration seront axés sur un certain nombre de pays, et en particulier sur ceux qui ont demandé une assistance dans leurs rapports annuels.
1a.3. Etats Membres qui ont commencé à mettre en œuvre des activités de coopération technique tenant compte des différences de condition entre hommes et femmes, qui abordent concrètement les besoins ou problèmes définis dans les rapports présentés au titre de la Déclaration, l'introduction par les experts-conseillers ou les plans d'action adoptés par le Conseil d'administration.	10 Etats Membres.	Résultats à ce jour: <b>2.</b> <b>Bangladesh</b> et <b>Inde:</b> des projets comportant des éléments tenant compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes ont été lancés. <b>Bénin, Bolivie, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Indonésie, Kenya, Mali, Népal, Nigéria, Ouganda, Roumanie, République-Unie de Tanzanie</b> et les <b>Caraïbes:</b> des projets ont aussi été lancés.	<b>Cameroun, Chine, Colombie, Gabon, Namibie, Ukraine, Viet Nam</b> et <b>Etats d'Amérique centrale.</b>

## Objectif opérationnel n° 1b: Travail des enfants

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
1b.1. Etats Membres qui ont ratifié:			
i) la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973;	i) <b>20</b> Etats Membres supplémentaires.	Résultats à ce jour: <b>18</b> . <b>Afrique du Sud, Autriche, Barbade, Belize, Burundi, République centrafricaine, Equateur, Erythrée, Japon, Madagascar, Maroc, Namibie, Panama, Royaume-Uni, Seychelles, Sri Lanka, Yémen et Zimbabwe.</b>	La ratification et la promotion des conventions fondamentales se poursuivent dans le cadre de la campagne lancée en 1995 (voir GB.280/LILS/6).
ii) la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.	ii) <b>87</b> Etats Membres.	Résultats à ce jour: <b>57</b> (dont les <b>52</b> suivants en 2000): <b>Afrique du Sud, Barbade, Bélarus, Belize, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, République centrafricaine, Chili, Chypre, Danemark, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Finlande, Ghana, Hongrie, Indonésie, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Malaisie, Mali, Maurice, Mexique, Namibie, Nicaragua, Niger, Norvège, Panama, Papouasie-Nouvelle Guinée, Philippines, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.</b>	Le processus de ratification est bien avancé dans les pays suivants: <b>Albanie, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Belgique, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Congo, République de Corée, Costa Rica, Croatie, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Espagne, Estonie, Ethiopie, Macédoine, France, Gabon, Gambie, Grèce, Guatemala, Honduras, Inde, Israël, Jamaïque, Japon, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nigéria, Ouganda, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Singapour, Slovénie, Sri Lanka, Tadjikistan, République-Unie de Tanzanie, République tchèque, Thaïlande, Turquie, Turkménistan, Uruguay, Venezuela et Zambie.</b>
1b.2. Etats Membres qui procèdent à des études nationales quantitatives et qualitatives sur l'ampleur du travail des enfants.	<b>30</b> Etats Membres supplémentaires.	Résultats à ce jour: <b>12</b> . <b>Belize, Cambodge, République dominicaine, El Salvador, Ghana, Italie, Nicaragua, Nigéria, Panama, Roumanie, République-Unie de Tanzanie et Viet Nam</b> , ainsi que les territoires relevant de l'Autorité palestinienne.	<b>Brésil, Costa Rica, Guatemala, Honduras et Ouganda:</b> études entamées. <b>République-Unie de Tanzanie:</b> existence de données sur le travail des enfants qui peuvent être à la base de la mise en œuvre de programmes efficaces assortis de calendriers précis.

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
1b.3. Etats Membres qui élaborent des politiques et des programmes assortis de calendriers précis pour l'élimination des pires formes de travail des enfants, compte tenu du cas particulier des enfants de sexe féminin.	12 Etats Membres supplémentaires.	Résultats à ce jour: 3. <b>El Salvador, Népal et République-Unie de Tanzanie:</b> les activités préparatoires sont entamées.	<b>Afrique du Sud et Turquie:</b> des efforts déployés précédemment ont abouti à des initiatives qui ont les caractéristiques et qui comportent des éléments de programmes assortis de calendriers. Sept ou huit autres pays sont pressentis pour lancer des programmes assortis de calendriers précis. Un examen de la prise en compte des situations respectives des hommes et des femmes dans le programme opérationnel et le SIMPOC a été entrepris, afin de veiller à ce que le programme tienne mieux compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes. Divers nouveaux projets ont été lancés pour s'attaquer de manière plus spécifique à la situation des enfants de sexe féminin (par exemple les enfants domestiques, la prostitution et la traite d'enfants).
1b.4. Dépenses de coopération technique de l'OIT financées par des fonds extrabudgétaires, dans le domaine de l'élimination du travail des enfants.	44 millions de dollars.	Résultats à ce jour: 22 millions de dollars.	De nouveaux efforts sont déployés pour renforcer et systématiser les mesures adoptées en 2000 pour améliorer les performances.
1b.5. Enfants qui bénéficient directement de l'action de l'OIT (soit par des mesures de prévention, soit par une réadaptation), en particulier eu égard aux pires formes de travail des enfants et aux enfants de sexe féminin.	260 000 enfants.	Résultats à ce jour: 130 000 enfants environ.	<b>El Salvador, Népal et République-Unie de Tanzanie:</b> les programmes assortis de calendriers précis qui sont en cours de mise en œuvre permettront d'augmenter sensiblement les chiffres; 200 000 autres enfants au moins devraient bénéficier des programmes de l'IPEC au cours de la période biennale actuelle, comme le montre l'examen des projets récemment approuvés. Les secteurs concernés sont notamment les suivants: extraction minière, agriculture commerciale, production d'artifices de divertissement, production de briques, pêche et pratiques relevant de l'exploitation, telles que la prostitution et la traite des enfants, le travail domestique des enfants et l'utilisation des enfants dans les conflits armés.

## Objectif opérationnel n° 1c: Action normative

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
1c.1.			
i) Rapports traités pour être soumis à la commission d'experts;	i) <b>90</b> pour cent des rapports reçus;	Résultats à ce jour: <b>75</b> pour cent.	Les méthodes de travail internes sont en cours d'examen afin d'en améliorer l'efficacité.
ii) Plaintes examinées par le Comité de la liberté syndicale.	ii) Premier examen par le comité dans un délai de <b>12</b> mois.	Résultats à ce jour: <b>11</b> mois en moyenne.	Même si le nombre de cas est resté relativement stable ou n'a augmenté que très légèrement, le nombre de documents examinés par le Comité de la liberté syndicale a augmenté à chaque session.
1c.2. Aide efficace aux gouvernements concernant le processus de présentation des rapports tel qu'indiqué par le nombre des réponses des gouvernements pour chacune des sessions des organes de contrôle.	<b>70</b> pour cent pour chaque session de la commission d'experts.	Résultats à ce jour: <b>71</b> pour cent.	Les efforts déployés en permanence pour aider les Etats Membres et pour rendre le système d'établissement des rapports plus efficace contribueront à augmenter le pourcentage de rapports reçus.
1c.3. Progrès dans la mise en œuvre des principes et des droits comme il ressort des améliorations observées dans l'application des conventions fondamentales dont la commission d'experts a pris note pendant la période biennale ...			
i) avec satisfaction;	<b>20</b> cas.	Résultats à ce jour: <b>19</b> cas.	
ii) avec intérêt.	<b>40</b> cas.	Résultats à ce jour: <b>64</b> cas.	
1c.4. Cas de progrès dans l'application des conventions autres que les conventions fondamentales dont la commission d'experts a pris note pendant la période biennale ...			
i) avec satisfaction;	<b>40</b> cas.	Résultats à ce jour: <b>27</b> cas.	
ii) avec intérêt.	<b>200</b> cas.	Résultats à ce jour: <b>95</b> cas.	

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
1c.5. Services fournis pour permettre au Conseil d'administration d'adopter un calendrier de révision de la politique normative.	D'ici novembre 2001.	Résultats à ce jour: novembre 2000: Approche intégrée des activités normatives approuvée à titre expérimental par le Conseil d'administration.	<p>Une proposition d'approche intégrée dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail a été présentée au Conseil d'administration. L'examen des mécanismes de contrôle est en cours.</p> <p>Une proposition relative à la périodicité des rapports fait actuellement l'objet de consultations et sera présentée au Conseil d'administration pour décision en novembre 2001.</p>

## Objectif stratégique n° 2: Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables

28. Un système d'évaluation du travail effectué a été mis en place pour permettre d'observer les progrès accomplis en direction de chacun des objectifs, indicateurs et cibles concernant l'emploi, de déceler les difficultés rencontrées, de connaître les attentes nouvellement apparues et de définir les ajustements que nécessitent les programmes de travail et les allocations budgétaires. Ce système d'évaluation tend également à une plus grande cohérence et une meilleure intégration des différentes activités et des différents programmes entre eux.
29. L'une des grandes décisions inscrites au programme pour l'année 2000 était de faire du programme «Des emplois pour l'Afrique» la pièce maîtresse des efforts déployés par l'OIT en la matière à travers l'appui du siège et une intégration complète des activités de ce programme dans les structures dont l'Organisation dispose sur le terrain.
30. C'est au début de 2001 que doit paraître le *Rapport sur l'emploi dans le monde 2001: Vie au travail et économie de l'information*.
31. Dans le domaine de l'*appui à la politique de l'emploi*, en 2000, l'OIT a contribué à faire évoluer la politique nationale de l'emploi et des ressources humaines dans neuf Etats Membres. Selon toutes probabilités, l'objectif biennal de concrétisation d'une telle réforme dans 12 Etats Membres sera atteint, si l'on veut bien considérer que les examens de la politique de l'emploi par pays et d'autres études de la politique de l'emploi par pays sont toujours en cours. Un facteur déterminant ayant influé favorablement sur l'obtention des résultats a été la création de réseaux avec d'autres institutions des Nations Unies, des établissements universitaires et des administrations nationales, qui ont permis de capter de nouvelles sources de connaissances et de données d'expérience et de multiplier les effets obtenus grâce aux ressources de l'OIT. Il est apparu indéniable qu'une meilleure intégration de l'ensemble des activités entre le siège et le terrain s'impose si l'on veut obtenir un tableau mieux documenté de l'emploi à l'échelle mondiale et à celle des régions et de meilleurs services aux mandants de l'OIT à travers une accélération de la diffusion des résultats des recherches. Chacune de ces questions devrait être abordée.
32. Le Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité marque des progrès sur le plan de la contribution à l'évolution des stratégies de formation dans les Etats Membres puisqu'en 2000 la cible biennale a été atteinte dans huit Etats Membres. Les principales difficultés rencontrées dans le cadre de ce programme recouvrent

notamment les retards dont il a souffert dans sa mise en œuvre en raison de la nomination tardive de son directeur. Ce contretemps est à l'origine d'une dispersion excessive des activités, et il serait capital au stade actuel de procéder à un recentrage de ce programme de manière à le redynamiser. Autre difficulté majeure, les ressources extrabudgétaires destinées à la coopération technique ont subi ces dernières années un recul marqué. La cible biennale, bien qu'ayant été atteinte en termes de nouvelles approbations, se distingue plutôt par sa prudence que par des résultats impressionnants. Il faudra donc s'employer à nouveau en 2001 à une campagne de mobilisation de ressources extrabudgétaires. L'un des facteurs ayant influé favorablement sur le travail en rapport avec les services de l'emploi est le cadre de coopération qui a été mis au point avec l'Association mondiale des services d'emploi publics (AMSEP) et la Confédération internationale des entreprises de travail temporaire (CIETT). Cela a même été un handicap que la contribution déterminante de ces services au succès des politiques de l'emploi et du marché du travail n'ait pas été mieux connue au sein de l'OIT. Il est donc prévu de renforcer les liens entre les activités de coopération technique portant sur le développement des compétences et les possibilités d'emploi, d'une part, et les activités de coopération technique axées sur le renforcement des services de l'emploi, d'autre part.

**Promotion de l'emploi et protection sociale pour les travailleurs  
du secteur informel en Afrique du Sud**

Une étude de cas sur l'emploi à domicile intégrant la perspective des inégalités entre hommes et femmes a été réalisée dans deux «townships» de la région métropolitaine de Durban, en Afrique du Sud. Cette étude a permis aux décideurs comme aux autres parties prenantes de percevoir clairement les problèmes posés, les possibilités offertes et les mécanismes sociaux, démographiques et économiques qui déterminent la configuration du secteur de la production à domicile. Les résultats de l'étude ont été pris en considération pour l'élaboration du projet de document de politique des autorités locales (Durban Metro Council) pour ce qui concerne l'économie informelle. Ce document aborde ainsi les questions de promotion de l'emploi et de protection sociale. Des municipalités ont demandé à une organisation locale ayant participé à l'étude de mettre au point des projets pour 60 autres établissements humains similaires.

- 33.** Un travail considérable a été accompli dans le cadre du Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction, en termes d'expansion de la base de connaissances de l'OIT sur la réponse aux crises. Des projets de coopération technique ont été lancés dans ce cadre dans trois Etats Membres au cours de l'an 2000 alors que la cible biennale était de cinq Etats Membres. Quelques difficultés majeures se sont fait jour, avec l'absence de compétences internes et la difficulté d'obtenir des ressources extrabudgétaires pour les projets et programmes de reconstruction, du fait que les donateurs attribuent apparemment une priorité plus élevée à l'assistance humanitaire immédiate. Il a été remédié en partie à une présence insuffisante sur le terrain par la création d'un réseau interne de points focaux. Il est apparu que, pour pouvoir attirer des ressources, il est de la plus haute importance que l'OIT acquière plus de visibilité et de crédibilité dans ce domaine à travers des liens étroits avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations Unies, d'autres institutions et les principaux donateurs.

34. En 2000, sur une cible totale de dix Etats Membres, l'OIT en a aidé huit à appliquer son concept de *l'investissement à forte intensité d'emplois*. Cette réussite est en partie à porter au crédit d'un affinement du cadre dans lequel s'inscrit la politique d'investissement à forte intensité d'emplois, cadre qui englobe les objectifs de création d'emplois, le partenariat tripartite, les conditions de travail décentes et la prise en considération des questions d'égalité entre hommes et femmes dans les programmes publics d'investissement dans les infrastructures. Le tarissement des fonds destinés à la coopération technique constitue la principale difficulté. Des discussions ont donc été prévues pour mars 2001 avec le PNUD et la Banque mondiale en vue de parvenir à des accords qui feraient de l'emploi la clé de voûte de programmes ambitieux d'investissement dans des infrastructures dans le contexte de stratégies de réduction de la pauvreté spécialement conçues pour des pays pauvres lourdement endettés.
35. Dans le domaine du *développement de l'entreprise*, l'OIT a apporté sa contribution à plus de 60 institutions de quelque 20 Etats Membres à l'application de sa politique et de ses instruments dans le domaine du développement de la micro-entreprise et de la petite entreprise. D'une certaine manière, la cible biennale de 45 institutions dans 25 Etats Membres a donc été atteinte. Une augmentation du financement extrabudgétaire principal du Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises a permis récemment à ce programme d'intensifier sa capacité globale d'exécution, notamment du fait que cette augmentation apporte une plus grande souplesse que le financement par projet spécifique. De plus, la combinaison d'une action concrète au niveau national avec, au niveau mondial, un travail conceptuel et le développement d'instruments génériques, ainsi que le constat d'une expérience réussie et d'enseignements profitables ont joué un rôle décisif dans l'efficacité de la promotion des programmes et du développement des instruments. Cependant, dans d'autres domaines, tels que le développement de la gestion et les coopératives, la diminution du financement par les donateurs des activités au niveau des pays a constitué une difficulté majeure pour l'application du programme au cours de l'année 2000. En conséquence, la mobilisation de sources supplémentaires pour la coopération technique au niveau des pays dans ces domaines fait actuellement l'objet d'efforts renouvelés.
36. Dans le domaine de la *promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de l'emploi*, des résultats ont été obtenus dans non moins de 11 Etats Membres – par rapport à une cible biennale de dix – en termes d'action au niveau national tendant à améliorer l'emploi des femmes sur les plans qualitatif et quantitatif. L'approche intégrée de l'égalité entre hommes et femmes a aussi trouvé à s'appliquer dans le cadre d'autres objectifs opérationnels et dans le contexte d'autres objectifs stratégiques. Pour améliorer l'efficacité des efforts de sensibilisation sur les questions d'égalité des sexes, une compilation et une évaluation systématiques de toute la documentation et de tous les outils existants sont prévues.

## Objectif opérationnel n° 2a: Appui à la politique de l'emploi

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
2a.1. Politiques de l'emploi et du marché du travail à l'échelle nationale et à l'échelle mondiale tenant compte des recommandations formulées par l'intermédiaire des services consultatifs de l'OIT.	La politique nationale de l'emploi dans 12 Etats Membres.	<p>Résultats à ce jour: 9.</p> <p><b>Chine:</b> adoption d'une approche intégrée de la promotion de l'emploi, notamment en faveur des travailleurs licenciés, et de la politique des ressources humaines.</p> <p><b>Danemark:</b> renforcement du dialogue social en matière de politiques de l'emploi et modification des règles concernant l'indemnisation du chômage.</p> <p><b>Kazakhstan:</b> nouvelle rédaction de la loi sur l'emploi.</p> <p><b>Pakistan:</b> annonce par le gouvernement d'une évolution déterminante dans le sens du renforcement du dialogue social sur les politiques de l'emploi.</p> <p><b>Thaïlande:</b> application des techniques améliorées d'étude du marché du travail. Adoption par le gouvernement du programme de pays proposé par l'OIT comme cadre à moyen terme de négociation de l'assistance des donateurs.</p> <p><b>Ukraine:</b> conception de programmes nationaux pour l'emploi.</p> <p><b>Mali, Mauritanie et Sénégal:</b> application de la politique nationale de l'emploi de manière cohérente par rapport aux stratégies de lutte contre la pauvreté.</p>	<p><b>Afrique du Sud, Panama, Philippines et Yémen:</b> mise en route des travaux préparatoires des examens par pays de la politique de l'emploi.</p> <p><b>Sri Lanka:</b> travaux en cours concernant un examen limité de la politique de l'emploi et un profil de pays sur la politique de l'emploi.</p> <p><b>Chili, Colombie et Equateur:</b> influence probable des études de la situation de l'emploi sur les nouvelles politiques en la matière.</p> <p><b>Bénin et Madagascar:</b> travail en cours concernant la politique nationale de l'emploi.</p> <p><b>Caraïbes, Costa Rica, Guinée, Mali, Moyen-Orient, Pakistan et Sénégal:</b> renforcement en cours des capacités et des systèmes d'information sur le marché du travail. Participation de l'OIT à un projet de l'Institut mondial de recherche sur l'économie du développement qui porte sur les politiques de lutte contre les nouvelles formes d'inégalités.</p> <p>Coopération OIT/PNUD pour l'élaboration de modules de formation destinés à une approche interorganisations (incluant les institutions de Bretton Woods) dans la lutte contre la pauvreté.</p> <p>Renforcement de l'activité de conseil sur la politique de l'emploi à travers les ouvrages suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Rapport sur l'emploi dans le monde 2001: Vie au travail et économie de l'information.</i></li> <li>■ Préparation d'études par pays et par région sur la flexibilité de l'emploi, la sécurité de l'emploi et les politiques du marché du travail.</li> <li>■ Recherches sur l'ajustement, la pauvreté et la répartition des revenus préjudant notamment à un stage OIT/FMI sur les problèmes d'emploi et de politique macro-économique.</li> <li>■ Recherches sur la libéralisation du commerce, l'emploi, la stabilité et la flexibilité du marché du travail.</li> </ul>



## Objectif opérationnel n° 2b: Les connaissances, les compétences et l'employabilité

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
2b.1. Mandants de l'OIT qui adoptent des politiques tendant à améliorer la qualité, l'équité et l'efficacité de la mise en valeur des ressources humaines et de la formation et à accroître l'investissement dans les connaissances, les compétences et l'employabilité.	Mandants de l'OIT dans 8 Etats Membres.	<p>Résultats à ce jour: <b>19</b>. <b>Australie, République de Corée, Indonésie, Malaisie, Népal, Pakistan, Philippines et Thaïlande:</b> mise au point de normes de compétences par secteur.</p> <p><b>Indonésie, Philippines et Thaïlande:</b> le réseau national des travailleurs à domicile a dispensé à ses membres une formation dans les domaines de l'organisation, de l'initiative et de la gestion, de la conception des nouveaux produits, du marketing, de l'analyse de l'emploi et des aspects de protection du travail spécifiques à ce secteur. En Indonésie, cette évolution a abouti à une augmentation des salaires et du pouvoir de négociation avec les sous-traitants ou leurs agents. Aux Philippines, les travailleurs à domicile ont adopté des méthodes plus perfectionnées de fixation des prix et de commercialisation.</p> <p><b>Ukraine:</b> poursuite de la formation modulaire, reprise par les institutions nationales.</p> <p><b>Iraq, Jordanie et République arabe syrienne:</b> adoption de la stratégie de redressement à base communautaire axée sur la création d'emplois en faveur des groupes vulnérables.</p> <p><b>Maroc et Tunisie:</b> adoption de politiques de réadaptation professionnelle.</p> <p><b>République centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo et Tchad:</b> adoption de plans d'action nationaux sur le développement des ressources humaines.</p>	<p><b>Fidji:</b> le cadre d'une politique d'emploi des jeunes a été entériné par les mandants de l'OIT et sera soumis pour approbation au Cabinet.</p> <p><b>Angola, Gabon, Sao Tomé-et-Principe, Tchad:</b> les travaux en cours devraient aboutir à l'adoption de stratégies d'amélioration du développement des ressources humaines.</p> <p><b>Barbade, Jamaïque, Trinité-et-Tobago:</b> travaux en cours sur un protocole d'accord régional de concertation entre organismes de formation professionnelle sur les normes professionnelles basées sur les compétences.</p> <p><b>Pays du CARICOM (Communauté des Caraïbes):</b> travaux en cours sur l'institutionnalisation et la révision du système de classification des normes professionnelles préjudant à la liberté de mouvement de la main-d'œuvre. Renforcement de la base de connaissances sur les compétences, les connaissances et l'employabilité à travers:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ des études de cas sur les bonnes pratiques en matière de développement des compétences prenant en considération les besoins des travailleurs du secteur informel;</li> <li>■ la recherche sur les innovations et les bonnes pratiques par les services publics de l'emploi dans les pays industrialisés. Cette base de connaissances sera adaptée aux besoins des mandants de l'OIT dans les pays en développement et dans les pays en transition d'Asie, d'Afrique, d'Europe centrale et orientale, d'Amérique latine et du Moyen-Orient.</li> </ul>
2b.2. Approbations et mise en œuvre de la coopération technique extrabudgétaire concernant la formation et la mise en valeur des ressources humaines.	Nouvelle tranche de <b>3 millions</b> de dollars E.-U. de crédits approuvés; les dépenses engagées atteignent <b>60 pour cent</b> des allocations budgétaires en 2001.	<p>Nouvelles approbations en 2000: <b>4,7 millions de dollars</b>.</p> <p>Taux d'exécution en 2000: approximativement <b>47 pour cent</b>.</p>	<p><b>Albanie, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Chine, Kosovo, Niger, Tadjikistan:</b> nouveaux projets de coopération technique approuvés.</p> <p><b>Europe et Moyen-Orient:</b> formulation en cours de nouveaux projets de développement des qualifications.</p>

## Objectif opérationnel n° 2c: Reconstruction et investissements à fort coefficient d'emplois

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
2c.1. Mandants de l'OIT qui mettent en œuvre une coopération technique ou prennent d'autres mesures concrètes de promotion de l'emploi dans des pays sortant d'une crise.	Mandants de l'OIT dans 5 Etats Membres.	Résultats à ce jour: 3. <b>République démocratique du Congo, Timor oriental et Mozambique:</b> programmes de coopération technique en cours.	<b>Ethiopie, Palestine, Sierra Leone, Iles Salomon, Sud Liban et Venezuela:</b> opérations d'évaluation rapide des besoins et de formulation d'un programme en cours. Mise au point d'un manuel d'évaluation rapide des besoins et de modules sur la réponse rapide générique de l'OIT. Création d'un réseau externe de développement de la base de connaissances pertinente. Création d'un réseau interne au Bureau destiné à servir d'instrument de mobilisation de la réponse globale de l'OIT aux situations de crise.
2c.2. Mandants de l'OIT qui appliquent la formule OIT d'investissement à forte intensité d'emplois.	Acquis appréciables en composantes additionnelles de programme dans 10 pays.	Résultats à ce jour: 8. <b>Ouganda:</b> une unité de politique de l'emploi et de l'investissement est désormais opérationnelle. <b>Botswana, Cambodge, Erythrée, Kenya, Lesotho et Madagascar:</b> les gouvernements nationaux ont adopté des politiques d'investissement à fort coefficient d'emplois. <b>Namibie:</b> politiques adoptées par voie de législation nationale. <b>Ghana, République démocratique populaire lao, Lesotho, Madagascar, Mozambique, Namibie, Ouganda, Pérou, Philippines, Tanzanie, Togo et Zambie:</b> les politiques d'investissement à fort coefficient d'emplois ont abouti à une réorientation des investissements du gouvernement, des donateurs et de la banque de développement vers la création d'emplois. Dans 13 pays d'Afrique, les trois partenaires ont souscrit à des politiques et pratiques en matière de main-d'œuvre et à des principes d'embauche.	<b>Cambodge:</b> étude en cours de préparation sur le potentiel macroéconomique de l'investissement basé sur la main-d'œuvre. Etude similaire prévue pour le Nicaragua. <b>Bolivie et Equateur:</b> activités en cours, susceptibles de déboucher sur l'introduction de politiques d'investissement à fort coefficient d'emplois dans l'entretien et la remise en état du réseau routier avec la participation de petits entrepreneurs. <b>Afrique du Sud, Malawi, Nicaragua et Sénégal:</b> politiques d'investissement à fort coefficient d'emplois en préparation. <b>Guinée, Mali et Sénégal:</b> préparation d'études de faisabilité axées sur la création d'unités de politique de l'emploi et de l'investissement au sein des ministères de la Planification/des Finances. Ces études aboutiront probablement à la création de telles unités qui seront assistées par des comités directeurs tripartites (ou autres), et qui examineront les questions de macro-politique et réorienteront les investissements vers les objectifs de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté. <b>Thaïlande:</b> les résultats d'une étude sur l'introduction d'activités de création d'emplois en situation d'urgence reposant sur des techniques à forte intensité de main-d'œuvre devraient être prises en considération dans le cadre des stratégies gouvernementales de lutte contre la pauvreté pour 2001-2005.

## Objectif opérationnel n° 2d: Développement des entreprises

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
2d.1. Institutions qui appliquent la politique et les instruments pratiques de l'OIT dans le domaine du développement de la micro-entreprise et de la petite entreprise.	45 institutions dans 25 Etats Membres.	Résultats à ce jour: 60 institutions dans 20 Etats Membres. <b>Gambie, Ghana, Lesotho, Madagascar, Russie et Swaziland:</b> adoption de politiques ou de lois nouvelles sur le développement des coopératives. <b>Thaïlande:</b> incorporation des recommandations politiques de l'OIT dans le plan gouvernemental de promotion des petites entreprises. <b>Philippines:</b> création d'une commission nationale des peuples indigènes et tribaux. <b>Chine:</b> mise en place du centre de ressources pour les associations de femmes chefs d'entreprise auprès des organisations chinoises d'employeurs. <b>Fidji:</b> approbation du cadre concernant les micro-entreprises et les petites entreprises par le Cabinet. 60 institutions nouvelles dans 20 Etats Membres ont adopté et utilisent le module de formation intitulé «Gérer mieux votre entreprise» (GERME).	<b>Belize, Costa Rica, Guinée, Jordanie, Kiribati, Norvège, Rwanda et Tchad:</b> le soutien apporté devrait aboutir à l'adoption de lois modernes sur les coopératives et à l'amélioration de leur application. <b>Guinée, Pakistan et Viet Nam:</b> il est procédé actuellement à la mise au point d'outils qui devraient permettre aux décideurs et aux partenaires sociaux d'apprécier dans quelle mesure l'environnement politique et réglementaire se prête à une expansion d'emplois décents dans les micro-entreprises et les petites entreprises. Ce travail sera étendu à d'autres pays en 2001. <b>Bosnie-Herzégovine, Croatie et Kosovo:</b> poursuite des travaux concernant la stimulation de l'entrepreneuriat et le démarrage d'entreprises. <b>Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal:</b> poursuite de projets de coopération technique concernant l'égalité entre hommes et femmes dans le cadre des coopératives.
2d.2. Institutions qui appliquent la politique et les instruments pratiques de l'OIT concernant l'amélioration de la productivité et de la gestion.	20 institutions dans 10 Etats Membres.	Résultats à ce jour: Les supports concernant les meilleures pratiques au niveau mondial en matière de services de développement des entreprises sont utilisés par d'autres institutions internationales, dont la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement.	<b>Afrique du Sud, Bénin, Malawi, République tchèque et Ukraine:</b> des institutions bénéficient d'un appui sur le plan des politiques nationales axées sur la productivité et la promotion du travail décent. Des projets pilotes sur l'amélioration de la productivité à travers l'amélioration des conditions de travail dans les petites entreprises sont en cours dans dix pays.

## Objectif opérationnel n° 2e: Promotion de l'égalité entre hommes et femmes et emploi

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
2e.1. Mandants de l'OIT qui ont intégré une analyse ou des recommandations tenant compte de la situation spécifique des hommes et des femmes dans leurs stratégies de création d'emplois et du marché du travail.	Mandants de l'OIT dans 10 Etats Membres.	Résultats à ce jour: 11. <b>Bangladesh, Estonie, Inde, Mexique, Nicaragua, République-Unie de Tanzanie et Viet Nam:</b> dans le cadre du tripartisme (ou dans un cadre plus large), les partenaires ont mis en œuvre des plans d'action tendant à l'amélioration qualitative et quantitative de l'emploi des femmes. <b>Bulgarie:</b> révision de ses politiques d'égalité de chances dans l'emploi. <b>Fidji et Papouasie-Nouvelle-Guinée:</b> conclusions des études sur les femmes dans le secteur formel reflétées dans le projet de loi sur l'emploi (pour le premier pays) et dans les dispositions de la loi sur l'emploi (pour le second). <b>Brésil:</b> création d'unités antidiscrimination au sein de chacune des branches régionales du ministère du Travail et de l'Emploi. Création de l'Unité de coordination des syndicats andins féminins en tant que mécanismes auxiliaires de la conception et de l'application des politiques de promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans l'emploi.	Achèvement d'un module de moyens sur la promotion de l'égalité entre hommes et femmes par les syndicats grâce à un effort concerté de GENPROM, ACTRAV et la CISL. Les syndicats expérimentent actuellement ce module. Achèvement et approbation dans le cadre de séminaires tripartites d'une base de données sur CD-ROM concernant la législation nationale, la politique des entreprises et les codes de conduite, la politique syndicale et les conventions collectives sous l'angle des politiques et programmes d'égalité de chances dans l'emploi. Cette base de données sera un instrument déterminant pour la promotion de bonnes pratiques en la matière dans les Etats Membres de l'OIT. <b>Bangladesh, Inde, Nicaragua, Népal et République-Unie de Tanzanie:</b> études réalisées sur les liens entre profession et conditions de travail chez les femmes, répartition des tâches familiales et travail des enfants.

## Objectif stratégique n° 3: Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous

37. L'un des faits saillants en matière de protection sociale en l'an 2000 a été le lancement du programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail.
38. Afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble, la décision importante de présenter une synthèse des objectifs opérationnels, des indicateurs et des cibles figurant dans les Propositions de programme et de budget pour 2002-03 a été prise en l'an 2000.
39. Dans le domaine des *normes internationales du travail*, l'OIT a contribué à l'obtention de douze ratifications d'un ensemble de conventions relatives à la sécurité et à la santé sur le lieu de travail par douze Etats Membres alors que l'objectif total pour la période biennale était d'obtenir d'une ratification d'un groupe de conventions sélectionnées relatives à la sécurité et à la santé sur le lieu de travail par vingt Etats Membres. L'OIT a joué un rôle dans la révision de la législation nationale réglementant la sécurité et à la santé professionnelles dans trois Etats Membres. L'application de recueils de directives pratiques de l'OIT et des directives en matière de sécurité et de santé peut, dans plusieurs cas, être attribuée à la collaboration avec le Bureau des activités pour les employeurs. Par ailleurs, des travaux sont en cours sur l'élaboration de nouvelles législations nationales sur l'immigration compatibles avec les normes de l'OIT et il est vraisemblable que l'objectif visé d'une modification de la législation de cinq Etats Membres sera atteint. Les progrès dans ce domaine ont été ralentis par des facteurs externes tels que la difficulté de savoir dans certains pays quel ministère est responsable des politiques de migration de la main-

d'œuvre ou encore la lenteur du processus de négociation tripartite permettant d'obtenir un consensus préalablement à une modification des politiques et de la législation.

40. Parmi les mesures prises pendant l'année 2000 pour lutter contre les *conditions de travail dangereuses*, on peut citer notamment le lancement de neuf programmes *SafeWork* dans huit Etats Membres pour éliminer la silicose et mettre en place des systèmes d'inspection du travail modernes. Les prestations offertes dans le cadre de la coopération technique ont atteint un montant avoisinant 1,5 million de dollars pour la période considérée. L'un des problèmes auxquels s'est heurtée la mise en œuvre du Programme focal sur la sécurité et la santé (*SafeWork*) au travail est la fréquence de changement des hauts responsables ministériels. Le fait que les données sur les accidents du travail publiées dans l'annuaire des statistiques du travail aient été, pour la première fois en l'an 2000, ventilées par sexe, a constitué un événement important.
41. Dans le domaine de *l'amélioration des conditions de travail et d'emploi des groupes vulnérables*, l'OIT a contribué, dans trois Etats Membres, au lancement de programmes ou à l'adoption de politiques inspirées de ses propres directives en faveur de l'égalité des travailleuses et travailleurs migrants. Il est donc prévisible que l'objectif fixé pour la période biennale qui était de trois Etats Membres sera dépassé, car un travail considérable est réalisé dans ce domaine. Les outils et les méthodologies préconisés par l'OIT pour améliorer les conditions de travail dans les petites entreprises et dans le secteur informel sont utilisés dans quatre autres Etats Membres, alors que l'objectif pour la période biennale était de six Etats Membres. Les efforts déployés pour assurer le financement des activités de coopération technique ont été l'un des éléments clés des succès remportés dans ce domaine car l'institutionnalisation de ce type de programmes exige nécessairement des efforts à long terme qu'il est difficile de mobiliser dans le cadre du budget ordinaire. Ces succès tiennent également au fait qu'une étroite collaboration s'est engagée avec le Bureau pour les activités des employeurs afin de veiller à ce que, lorsque des programmes ayant pour but l'amélioration des conditions de travail sont lancés en partenariat avec des organisations d'employeurs, ils s'intègrent dans les efforts faits d'une manière générale par l'OIT pour renforcer ces organisations.
42. En ce qui concerne le programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail, les travaux sont en cours. Six programmes nationaux devraient être lancés prochainement et un nouveau Recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA et le monde du travail devant être soumis à une réunion d'experts tripartite en mai 2001 est en cours d'élaboration. Les travaux ont commencé sur la compilation de statistiques en vue de mesurer les répercussions du VIH/SIDA sur les lieux de travail. Il importe à ce stade de veiller à ce que les enseignements tirés des activités relatives au VIH/SIDA déjà menées au niveau des régions soient dûment pris en compte.

#### Programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail

Le programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail ajoute une dimension de justice sociale aux efforts déployés dans le monde entier contre le VIH/SIDA. Son objectif premier est d'aider les Etats Membres à lutter contre la propagation de cette épidémie et la menace qu'elle présente grâce à des initiatives prises sur les lieux de travail, de les aider à faire face aux conséquences socioéconomiques de cette pandémie et d'offrir aux travailleurs atteints et à leurs familles une protection et un soutien. Un nouveau Recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA est en cours d'élaboration et sera soumis à une réunion tripartite d'experts en mai 2001. Il offrira aux mandants de l'OIT des conseils juridiques et pratiques pour la mise en œuvre d'une politique et d'un programme de lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail. Il traitera essentiellement de questions telles que la discrimination et l'exclusion sociale, l'éducation et la formation, la sécurité de l'emploi et la protection sociale, les tests de dépistage et la confidentialité, et le respect de la vie privée. Le programme de l'OIT comportera des activités opérationnelles conduites au niveau national en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, aux Caraïbes ainsi qu'en Europe orientale et centrale.

43. En l'an 2000, six Etats Membres ont, avec l'aide technique de l'OIT, introduit des politiques ou des programmes pour étendre la protection sociale aux personnes les plus difficiles à atteindre. L'une des difficultés rencontrées a été l'inadéquation des systèmes de suivi face à la rapidité d'expansion des activités de coopération technique. Des systèmes adéquats de suivi et d'évaluation seront donc mis en place d'urgence. Parmi les facteurs ayant contribué à la réussite des activités, on peut citer notamment l'existence de solides partenariats stratégiques avec des organisations internationales telles que la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé, la Banque asiatique de développement (BAD), le Département britannique du développement international (DFID) et des ONG telles que l'Association indienne des femmes travaillant à leur compte (SEWA) et le Comité pour le progrès des zones rurales au Bangladesh (BRAC).
44. En matière de protection de la maternité, un événement important a été l'adoption, par la Conférence en juin 2000, de la convention (n° 183) sur la protection de la maternité. Des données sur la protection de la maternité, le travail et la famille ainsi que la durée du travail sont recueillies dans dix pays. Le résultat de l'utilisation de ces données dans la formulation de politiques ne sera mesurable qu'à la fin de la période biennale.
45. En ce qui concerne la *portée des systèmes de protection sociale*, cinq Etats Membres ont pris des mesures en 2000 pour améliorer l'architecture financière et la gestion de leurs systèmes nationaux, alors que l'objectif pour la période biennale était de dix Etats Membres. Il s'est avéré que les efforts préalablement consentis pour améliorer les méthodologies de l'OIT ainsi que la neutralité des conseils dispensés par l'Organisation en matière de gestion financière ont été des facteurs clés dans l'obtention de résultats positifs. On a pu constater à quel point le maintien d'une liaison permanente entre les travaux de développement et de coopération technique accroissait l'efficacité des activités entreprises. Le nombre d'Etats Membres qui, l'an passé, ont réformé leurs systèmes de sécurité sociale pour en élargir la couverture dépasse d'ores et déjà l'objectif qui avait été fixé pour la période biennale et qui était de cinq Etats Membres. Parmi les éléments qui ont contribué au succès dans ce domaine, on peut citer: une conscience accrue de la nécessité d'instaurer une sécurité sociale en Asie de l'Est et du Sud-Est après la crise financière qu'a traversée cette région ainsi que d'autres régions du monde et la plus grande priorité accordée par l'OIT aux activités de coopération technique. En ce qui concerne les activités d'ordre général portant sur l'étendue des systèmes de sécurité sociale, l'une des principales difficultés a été la pénurie au plan régional de spécialistes en matière de sécurité sociale. Afin de résoudre ce problème, un premier atelier de formation d'experts sur le terrain a été organisé à l'intention de 25 personnes en janvier 2001. Il devrait permettre d'au moins doubler le nombre des prestations dans les 12 à 24 prochains mois. Un autre problème est le manque de capacité fiable à long terme au niveau national pour assurer la gestion financière des régimes de sécurité sociale. Afin de résoudre ce problème, l'OIT, en collaboration avec l'Université de Maastricht, a lancé un important programme de formation universitaire en financement des régimes de sécurité sociale.
46. Il est encore trop tôt pour faire le bilan de la contribution du Programme focal sur l'insécurité socio-économique à la formulation de stratégies et de politiques dans les Etats Membres destinées à lutter contre l'insécurité socioéconomique car à l'heure actuelle le programme investit énormément dans la collecte de données et un grand nombre d'enquêtes ne sont pas encore achevées.

## Objectif opérationnel n° 3a: Normes internationales du travail

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
3a.1. Nombre d'Etats Membres ayant ratifié l'une des conventions sur la sécurité et la santé sélectionnées.	20 Etats Membres.	Résultats à ce jour: <b>12</b> . <b>Bélarus, Cap-Vert, El Salvador et République de Moldavie</b> : C. 155. <b>Afrique du Sud, Liban, République tchèque</b> : C. 176. <b>Azerbaïdjan, Kirghizistan</b> : C. 81. <b>Azerbaïdjan</b> : C. 129. <b>Fédération de Russie</b> : C. 162. <b>Estonie</b> : C. 174. <b>Bangladesh, Guyane, Inde et Sri Lanka</b> : révision des législations nationales en matière de sécurité et de santé au travail pour les mettre en conformité avec les normes de l'OIT. <b>Bangladesh et Pakistan</b> : mise en place d'organes tripartites nationaux spécialisés en matière de santé et de sécurité au travail.	<b>Papouasie-Nouvelle-Guinée</b> : le gouvernement a approuvé une politique nationale en matière de sécurité et de santé au travail, et un projet de législation est en cours d'élaboration.
3a.2. Nombre d'Etats Membres ayant adopté une nouvelle législation nationale conforme aux normes de l'OIT sur le recrutement et le traitement des travailleurs migrants.	5 Etats Membres.	Résultats à ce jour: <b>0</b> .	<b>Indonésie</b> : le Département de la main-d'œuvre va saisir le Parlement d'un projet de loi portant renforcement de la protection des travailleurs migrants indonésiens contre les abus de recrutement. <b>République de Corée</b> : le gouvernement soutient une législation visant à mettre en place un programme relatif à la main-d'œuvre étrangère temporaire. <b>Costa Rica et Tadjikistan</b> : la révision de la législation et des pratiques est en cours.
3a.3. Nombre d'Etats Membres appliquant depuis peu l'un des recueils de directives pratiques ou l'une des directives de l'OIT sur la sécurité et la santé.	20 Etats Membres.	Résultats à ce jour: <b>9</b> . <b>Inde</b> : 25 entreprises ont adopté de nouvelles politiques en matière de prise en charge de l'alcoolisme et de la toxicomanie sur le lieu de travail en s'appuyant sur le recueil de directives pratiques de l'OIT. <b>Chine et Inde</b> : à l'issue de séminaires tripartites sur la sécurité dans les mines, un dialogue social s'est instauré sur cette question. <b>Madagascar</b> : le Recueil de directives pratiques sur la sécurité dans les mines est mis en application. <b>Australie, Chine, Mongolie et Slovénie</b> : le Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers (adopté à l'issue d'une réunion sectorielle en 1997) est appliqué. <b>Fédération de Russie</b> : la version révisée du Recueil de directives pratiques sur la prévention des accidents à bord des navires en mer et dans les ports a été traduit en russe. <b>Parlement européen</b> : les conclusions de la Réunion tripartite de l'OIT sur la sécurité et la santé dans l'industrie de la pêche (déc. 1999) sont prises en compte dans l'élaboration d'une nouvelle législation communautaire.	<b>Egypte</b> : des travaux sont en cours pour la mise en œuvre du Recueil de directives pratiques sur la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail par l'intermédiaire de l'Agence égyptienne pour les affaires environnementales et celle du Recueil de directives pratiques de l'OIT sur la sécurité et la santé dans la construction en collaboration avec le plus important entrepreneur égyptien.

## Objectif opérationnel n° 3b: Action contre les dangers

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
3b.1. Nombre d'Etats Membres dans lesquels des programmes d'action en faveur de la sécurité au travail dans certains secteurs industriels tels que le bâtiment, les produits chimiques et les mines, ainsi que pour lutter contre certaines affections telles que la silicose ont été lancés.	8 Etats Membres.	Résultats à ce jour: 8. <b>Chine, Inde, Thaïlande et Viet Nam:</b> des programmes d'action nationaux de lutte contre la silicose ont été lancés. <b>Bulgarie, Malte, Sri Lanka, République tchèque et Viet Nam:</b> des programmes d'action nationaux pour la sécurité au travail en vue de mettre en place des systèmes d'inspection du travail modernes ont été lancés.	<b>Malaisie:</b> un programme national sur la sécurité au travail sera opérationnel en 2001. <b>Bolivie, Colombie, Equateur et Pérou:</b> un rapport sur la sécurité et la santé au travail dans la construction est en cours de préparation et servira de base au lancement de programmes nationaux pour la sécurité dans la construction.
3b.2. Nombre d'Etats Membres ayant élargi le champ de leurs statistiques sur:			
a) les accidents du travail et les maladies professionnelles;	a) 5 Etats Membres.	Pour la première fois, les statistiques relatives aux accidents du travail figurant dans l'édition 2000 de l' <i>Annuaire des statistiques du travail</i> du BIT sont ventilées par sexe.	Projet de coopération technique SafeWork/STAT pour la mise au point de nouvelles méthodologies de collecte de données ventilées par sexe. <b>Pakistan et Philippines:</b> achèvement du traitement des données, préparation des résultats et analyse. <b>Jamaïque et Nigéria:</b> achèvement de la collecte des données, traitement en cours. <b>Chine et Viet Nam:</b> renforcement de la capacité nationale des systèmes d'information sur la sécurité et la santé au travail, l'accent étant particulièrement mis sur les stratégies de l'OIT relatives à l'enregistrement correct et à la notification des accidents du travail. <b>Liban:</b> enquête en cours sur le taux de prévalence de la silicose.
b) la sécurité et la santé au travail avec des données ventilées par sexe.	b) 3 Etats Membres.		
3b.3. Taux d'exécution des activités de coopération technique.	3 millions de dollars.	Valeur des prestations de coopération technique en 2000: 1,5 million de dollars.	<b>Bulgarie, Chine, Malawi, Malaisie, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Pakistan, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe,</b> et régions <b>SADC</b> et <b>Asie-Pacifique:</b> nouveaux projets de coopération technique.



## Objectif opérationnel n° 3c: Amélioration des conditions de travail et d'emploi des groupes vulnérables

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
3c.1. Nombre de pays où des politiques et des programmes visant à élargir la couverture de sécurité sociale à la fraction de la population la plus difficile à atteindre ont été introduits, soit par des régimes publics, soit par des initiatives volontaires.	15 Etats Membres.	<p>Résultats à ce jour: <b>6</b>.</p> <p><b>Tunisie:</b> une étude de cas sur l'expérience et les meilleures pratiques nationales en matière d'élargissement de la couverture de la protection sociale a entraîné l'amélioration de la politique gouvernementale en la matière.</p> <p><b>Cameroun et République démocratique du Congo:</b> de nouveaux régimes de protection sociale ont été mis en place par le biais d'initiatives volontaires.</p> <p><b>Sénégal:</b> le régime «Solidarité-emploi-retraite» a été mis en place.</p> <p><b>République démocratique du Congo:</b> 800 professeurs et fermiers de Kinshasa ont créé une mutuelle médicale.</p> <p><b>Bénin, Cameroun et Gabon:</b> des structures tripartites ont été établies avec la participation de représentants de groupes du secteur informel, pour faciliter la remise sur pied de régimes volontaires aidant les secteurs informels.</p>	<p><b>République de Corée, Hongrie, Inde, Sénégal, Sri Lanka et Uruguay:</b> des études de cas sur les expériences et les meilleures pratiques nationales en matière de politiques d'élargissement de la couverture sociale sont en cours.</p> <p><b>Palestine:</b> un projet est en cours d'élaboration pour répondre aux besoins en matière de protection sociale.</p> <p><b>Argentine, Bangladesh, Burkina Faso, Ethiopie, Gambie, Ghana, Kosovo, Sierra Leone et Viet Nam:</b> dix projets ont été conçus et approuvés en vue d'élargir la portée de la protection sociale grâce à des régimes volontaires.</p> <p><b>Pays africains:</b> quatre projets ont été mis en œuvre et couvrent neuf pays.</p>
3c.2. Nombre de pays ayant mis en route des programmes fondés sur les directives de l'OIT sur l'égalité d'emploi pour les travailleurs migrants hommes et femmes.	3 Etats Membres.	<p>Résultats à ce jour: <b>3</b>.</p> <p><b>Danemark:</b> le gouvernement a adopté des mesures antidiscriminatoires inspirées des directives de l'OIT.</p> <p><b>Irlande:</b> le Congrès irlandais des syndicats a lancé une initiative nationale pour promouvoir des mesures anti-discriminatoires aux niveaux des employeurs, des syndicats et du gouvernement.</p> <p><b>Belgique:</b> le ministre du Travail a proposé une nouvelle initiative politique et législative pour lutter contre la discrimination s'appuyant en partie sur les études et les documents de l'OIT.</p>	<p><b>Koweït:</b> des études d'impact sur le système de recrutement et sur de meilleurs modèles politiques sont prévues afin d'améliorer le système de recrutement national actuel.</p> <p><b>Italie:</b> une étude nationale globale sur la lutte contre la discrimination est en cours.</p> <p>Contribution à la Conférence mondiale contre la discrimination raciale, la xénophobie et autres formes d'intolérance et projet de programme d'action.</p> <p>Les recherches dans ce domaine portent notamment sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ la compilation des mesures représentant les «meilleures pratiques» des gouvernements, des employeurs, des syndicats et autres entités en matière de lutte contre la discrimination et de promotion de l'égalité. Ces recherches donneront lieu entre autres à une publication conjointe avec le <b>Conseil de l'Europe</b>;</li> <li>■ les recherches sur la lutte contre la discrimination dans six pays d'<b>Afrique</b>, d'<b>Asie</b> et d'<b>Amérique latine</b>.</li> </ul>

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
3c.3. Nombre d'Etats Membres où des institutions locales utilisent des outils et des méthodes de l'OIT pour améliorer les conditions de travail dans les petites entreprises et dans le secteur informel.	6 Etats Membres.	Résultats à ce jour: 4. <b>Mongolie:</b> les programmes de formation sur les améliorations du travail dans les petites entreprises (WISE) se poursuivent après avoir bénéficié d'un soutien initial de l'OIT. <b>Philippines:</b> le programme WISE a été institutionnalisé. Le bureau chargé des conditions de travail (Département de la main-d'œuvre et de l'emploi) a organisé 130 ateliers en 2000 (278 en 1998-99) formant 6 052 propriétaires et employés de petites entreprises. Le nombre d'améliorations sur les lieux de travail pour la période 1997-2000 a été de 3 328. <b>Thaïlande:</b> un atelier de suivi d'un programme WISE destiné aux travailleurs à domicile d'une coopérative d'artisanat du bronze est organisé par le ministère du Travail et de la Protection sociale. Le ministère envisage d'organiser un atelier national sur la sécurité et la santé au travail pour les travailleurs à domicile en mars 2001. <b>Pérou:</b> le ministère de l'Industrie a organisé un deuxième séminaire WISE en 2000 de sa propre initiative.	<b>Chine, Costa Rica, El Salvador, Haïti, République démocratique populaire lao, Mexique et Viet Nam:</b> des programmes WISE ont été lancés ou renforcés.
3c.4. Nombre d'Etats Membres s'attaquant au problème du VIH/SIDA dans le monde du travail avec l'aide de l'OIT.	10 Etats Membres.	Résultats à ce jour: 0.	<b>Caraïbes, Inde, Malawi, Namibie, Nigéria et République-Unie de Tanzanie:</b> des programmes nationaux de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail doivent être lancés. <b>Cambodge, Fédération de Russie, Ukraine et Viet Nam:</b> d'autres programmes nationaux sont envisagés. Un nouveau Recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA et le monde du travail est en cours d'élaboration et sera présenté à l'occasion d'une réunion d'experts en mai 2001. <b>Sous-région centrafricaine:</b> des indicateurs de mesure de l'impact du VIH/SIDA dans le monde du travail ont été adoptés.
3c.5. Nombre d'Etats Membres où des données sont produites sur la protection de la maternité, le travail et la famille et la durée de travail et sont utilisées pour élaborer des politiques.	10 Etats Membres.	Résultats à ce jour: 0.	<b>Afrique du Sud, Chili, République de Corée, Hongrie et République tchèque:</b> des études nationales sur la durée et l'organisation du travail ont été lancées. <b>Allemagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède:</b> des recherches sur la durée du travail dans les entreprises sont en cours. Des préparatifs sont faits en vue de lancer une campagne mondiale en faveur de l'application de la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, adoptée en l'an 2000.

## Objectif opérationnel n° 3d: Portée des systèmes de sécurité sociale

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
3d.1. Nombre d'Etats Membres ayant pris des mesures pour améliorer l'architecture financière et la gestion de leurs régimes et systèmes nationaux de protection sociale après une intervention de l'OIT.	10 Etats Membres.	Résultats à ce jour: 5. <b>Pologne et Ukraine:</b> des unités chargées du budget social ont été instituées dans le cadre d'un système de gestion permanent. <b>République démocratique populaire lao, Turquie et Viet Nam:</b> des principes de financement solides ont été adoptés pour les nouveaux régimes de sécurité sociale.	<b>Thaïlande:</b> une étude pilote sur l'efficacité des systèmes de transferts sociaux a été entreprise. Des évaluations actuarielles importantes ou des exercices relatifs aux budgets sociaux ont été réalisés dans 12 pays (notamment au <b>Burkina Faso</b> , au <b>Cameroun</b> , en <b>République centrafricaine</b> , en <b>Côte d'Ivoire</b> et au <b>Zimbabwe</b> ). <b>Luxembourg:</b> un examen actuariel du régime national des pensions est effectué. <b>Afrique du Sud:</b> nouveau projet de loi portant réforme de la loi sur le chômage. <b>Jordanie:</b> projet de loi portant réforme du système de prestations du régime de retraite. <b>Namibie:</b> reprise du processus de réforme du régime de sécurité sociale. Un projet de coopération technique est en cours pour soutenir la réforme des régimes de sécurité sociale des pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion à l'Union européenne.
3d.2. Nombre d'Etats Membres ayant adopté des réformes de leurs régimes publics de sécurité sociale pour en élargir la couverture.	5 Etats Membres.	Résultats à ce jour: 6. <b>Cap-Vert, Indonésie, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Turquie et Viet Nam:</b> des réformes ont été adoptées.	<b>Cap-Vert, Chine, Egypte, Ethiopie, Erythrée, Gabon, Inde, Indonésie, République démocratique populaire lao, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigéria, Sao Tome-et-Principe, Sierra Leone, Sri Lanka, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande et Viet Nam:</b> des travaux sont en cours sur la gestion des systèmes. <b>Albanie, Cameroun, Egypte, Gabon, Kosovo, Philippines et Viet Nam:</b> des projets de coopération technique sont en cours. <b>Ethiopie, République démocratique populaire lao, Sierra Leone, République-Unie de Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe:</b> des projets de coopération technique ont été lancés sur l'élargissement de la couverture sociale.

## Objectif opérationnel n° 3e: Insécurité économique et sociale

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
3e.1. Nombre d'Etats Membres où des données sont produites et utilisées pour élaborer des stratégies et des mesures visant à combattre l'insécurité économique et sociale.	12 Etats Membres.	Résultats à ce jour: 0.	<p>Base de données sur la sécurité économique dans plus de 30 pays.</p> <p><b>Argentine, Brésil, Chili, Indonésie, République de Moldova, Pakistan, Philippines, Fédération de Russie et Ukraine:</b> enquêtes sur la flexibilité de la main-d'œuvre et la sécurité.</p> <p><b>Chine, Inde et Kazakhstan:</b> enquête prévue pour 2001.</p> <p><b>Afrique du Sud:</b> une enquête sur la flexibilité de la main-d'œuvre et la sécurité est également envisagée.</p> <p><b>Argentine, Bangladesh, Brésil, Chili, Hongrie, Inde, Indonésie, Pakistan et Ukraine:</b> lancement d'enquêtes sur la sécurité des personnes.</p> <p><b>Afrique du Sud, Chine, Ghana et République-Unie de Tanzanie:</b> des enquêtes sur la sécurité des personnes sont envisagées.</p> <p><b>Indonésie:</b> à la suite d'activités de collecte de données, l'OIT a été priée de diriger l'élaboration d'un «livre blanc» sur la politique sociale.</p> <p><b>Brésil:</b> évaluation des politiques relatives au salaire minimum.</p> <p><b>Chine:</b> étude sur la sécurité socio-économique en collaboration avec l'Institut mondial pour le développement de la recherche économique (WIDER).</p> <p>Des données ont été collectées sur l'efficacité des régimes de salaire minimum, et le directeur général de la CNUCED souhaiterait avoir recours à ce type de système pour des accords d'échange de créances en Afrique subsaharienne. Un accord a été signé entre l'OIT et la CNUCED.</p>

## Objectif stratégique n° 4: Renforcer le tripartisme et le dialogue social

47. Conformément au principe du tripartisme, l'OIT intègre le dialogue social dans l'action qu'elle mène en vertu de chaque objectif stratégique. L'objectif stratégique sur le dialogue social cible en particulier l'amélioration des cadres institutionnels du dialogue et le renforcement des parties – gouvernements et organisations d'employeurs et de travailleurs – au dialogue social.
48. Les résultats obtenus en 2000 apparaissent plus clairement sous certains indicateurs et cibles que sous d'autres. En général, le renforcement des parties au dialogue social progresse conformément aux cibles établies, et les résultats sont bons dans les secteurs ou branches d'activité spécifiques. L'importance du dialogue social est plus largement reconnue et, au niveau international, les progrès sont beaucoup plus conséquents que

prévu. L'adoption de nouvelles politiques sur le dialogue social au niveau national est moins avancée à ce stade. Il est possible que la cible n'ait pas été réaliste.

49. Les résultats obtenus à ce jour dans le cadre de l'objectif opérationnel intitulé *Reconnaissance du dialogue social* montrent à l'évidence l'impact des travaux de l'OIT aux niveaux national, sous-régional et international. Dans cinq nouveaux cas (cible biennale: dix), les partenaires sociaux ont participé à l'adoption de politiques et programmes de nature économique et sociale et à l'adoption d'une législation du travail. Dans 12 cas, qu'il faut comparer à une cible biennale de deux, les organisations internationales ont intégré la dimension sociale et du travail dans leurs politiques, leurs plans d'action et leurs activités de renforcement des institutions. Ces dernières portent notamment sur le statut des artistes-interprètes, les statistiques de l'emploi dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme, la sécurité et la santé dans l'industrie de la pêche et la démolition navale. En outre, des associations sous-régionales dans les Caraïbes et en Afrique centrale ont appuyé des déclarations sur le dialogue social (la cible était de cinq associations régionales ou sous-régionales pour la période biennale).
50. Ces activités doivent beaucoup au rôle accru de l'OIT sur la scène internationale et à sa collaboration avec de nombreux partenaires. La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les réunions sectorielles ont aussi contribué à mieux sensibiliser le public. L'intégration du dialogue social dans les activités inscrites dans le cadre de tous les objectifs de l'OIT a fait une grande différence. Cependant, des traditions peu propices et une certaine méfiance font obstacle aux progrès dans plusieurs pays et secteurs. Il arrive que l'on distingue mal le progrès accompli en matière de sensibilisation au tripartisme et au dialogue social des manifestations concrètes de cette sensibilisation accrue en termes de changements dans les institutions et les procédures. En 2002-03, ces deux objectifs interreliés seront fusionnés<sup>6</sup>.
51. En ce qui concerne les *institutions de dialogue social*, elles ont été renforcées, tout comme les mécanismes et processus de dialogue social dans les Etats Membres. Pour ce qui est de l'indicateur lié au recours par les mandants à des recommandations, des avis, des outils pratiques ou des travaux de recherche de l'OIT, il apparaît que la cible de 40 cas dans 30 Etats Membres sera dépassée à la fin de la période biennale. Jusqu'à présent, on compte 33 cas dans lesquels 22 pays Membres ont rénové ou créé des organismes et des accords favorisant le dialogue social, appliqué des recommandations ou traité plusieurs problèmes y relatifs tels que les salaires minimums, la réforme du secteur de l'éducation et l'information. Le Kosovo en est un bon exemple<sup>7</sup>: un conseil tripartite du travail a été créé et chargé de réformer la législation du travail. Là encore, pour la première fois, les syndicats ont été reconnus et sont devenus membres du conseil tripartite du travail nouvellement créé.
52. Cette année, la ratification des conventions a progressé régulièrement. Seize conventions ont été ratifiées au total. Sept Etats Membres ont ratifié la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976. Il y a eu 16 ratifications de conventions relatives à des secteurs spécifiques – 13 dans le secteur maritime et trois dans le domaine de la sécurité et de la santé dans les mines. Quatre Etats Membres ont ratifié la Convention OMPI/OIT/UNESCO sur la protection des artistes-

<sup>6</sup> Document GB.279/PFA/6, paragr. 156.

<sup>7</sup> Ce territoire est gouverné par la Mission d'administration intérimaire (MINUK), par décision du Conseil de sécurité du 10 juin 1999 (résolution 1244).

interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome, 1961).

#### Commissions tripartites de l'égalité entre hommes et femmes

Depuis 1994, des commissions tripartites de l'égalité entre hommes et femmes ont été créées et renforcées dans les pays du Cône Sud de l'Amérique latine (Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay). La commission uruguayenne a atteint un très haut niveau d'institutionnalisation. Elle élabore actuellement un plan national d'égalité de chances dans l'emploi et, en 2000, elle a obtenu un financement externe du ministère du Travail espagnol, qui lui a permis de renforcer ses travaux. Au Paraguay, la commission est l'unique organe tripartite fonctionnant au niveau national. Sous les auspices du nouveau gouvernement chilien, la commission chilienne a été transformée en l'un des quatre groupes de travail tripartites du Conseil national du dialogue social créé par le ministère du Travail. Au Brésil, la commission a été très active concernant une série de questions portant sur l'égalité des sexes et la race. A la suite des changements politiques survenus en Argentine, la commission argentine est actuellement en cours de restructuration.

53. La reconnaissance accrue du dialogue social a facilité le renforcement de ses institutions. Cependant, les obstacles à la sensibilisation au tripartisme et au dialogue social sont plus difficiles encore à surmonter lorsqu'il s'agit d'instaurer un développement institutionnel durable. Il faut accroître les ressources pour assurer un suivi et donner une signification concrète au dialogue social dans des situations où il est fragile et très peu développé. Par conséquent, en 2001, on s'attachera à conférer une priorité plus élevée au développement des propositions de coopération technique, notamment dans le cadre de la Déclaration de l'OIT.
54. Une grande partie des travaux de l'OIT en la matière est liée au *renforcement des parties* afin qu'elles puissent mieux servir leurs mandats et s'engager dans un dialogue à plusieurs niveaux. Six indicateurs permettent de mesurer l'impact des efforts consentis pour procéder à ce renforcement. Les deux premiers sont consacrés au renforcement de la capacité des organisations d'employeurs et de travailleurs. L'un a trait à la fourniture de services nouveaux ou de meilleure qualité et au renforcement de la capacité de fournir de tels services à leurs membres.
55. A cet égard, l'impact des travaux de l'OIT auprès des organisations d'employeurs est évident dans 12 Etats Membres (par rapport à une cible de 20 pour la période biennale). Les organisations d'employeurs ont été renforcées de deux manières. Pour ce qui est des services fournis aux entreprises membres, une planification stratégique assortie d'un soutien à une meilleure gestion produit de bons résultats, même si le taux de rotation du personnel a parfois été un problème.
56. Pour ce qui est des organisations de travailleurs, 13 Etats Membres (par rapport à une cible de 30) ont bénéficié d'une série de services qui ont favorisé des accords de négociation collective, des programmes de formation, la création d'un groupe de discussion national tripartite et le renforcement de la représentation syndicale.
57. Le second indicateur se réfère aux organisations d'employeurs et de travailleurs qui ont adopté des politiques ou des initiatives pratiques visant à élargir leur représentation soit en établissant des liens avec des petites entreprises ou le secteur informel, soit en faisant davantage de place aux femmes et aux travailleurs migrants. Les organisations d'employeurs de sept pays Membres (par rapport à une cible de dix) ont créé ce type de liens. Mais les progrès les plus remarquables ont été accomplis en matière de soutien aux groupes défavorisés, d'action concernant le travail des enfants dans trois pays et d'élaboration de plans d'action relatifs au VIH/SIDA en Afrique occidentale et centrale.
58. Les efforts consentis par les organisations de travailleurs pour élargir leur représentation ont été payants jusqu'à ce jour dans 14 pays (comparé à une cible de 30 pour la période

biennale). Ainsi, on a créé des associations s'occupant de groupes de travailleurs du secteur informel en Afrique et un nouvel organe concernant la participation des femmes dans les pays andins. Cependant, les travaux visant à renforcer les syndicats se heurtent souvent à une série de problèmes, y compris le déni des droits syndicaux, la multiplicité des syndicats, la pénurie de personnel formé et la mauvaise coordination des diverses sources de financement lors de la phase opérationnelle.

- 59.** Les activités visant à renforcer les rôles des gouvernements dans le dialogue social sont légèrement en dessous de la cible de six Etats Membres pour la période biennale, mais leur impact est également visible dans la ratification par deux Etats Membres de la convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978. Des mesures pratiques visant à renforcer l'administration du travail ont été prises dans sept Etats Membres (et non pas dans dix, comme prévu), notamment dans des pays d'Amérique du Sud et des Caraïbes, où des changements structurels se sont produits, des réglementations ont été adoptées, de nouveaux services ont été créés, et une formation mise en place pour les fonctionnaires.
- 60.** Les progrès dans le domaine de l'administration du travail et de la législation du travail sont entravés par une pénurie de capacité s'agissant de répondre aux demandes d'assistance. Cependant, une approche ciblée a favorisé un certain nombre d'interventions réussies. Le soutien extrabudgétaire supplémentaire a été difficile à obtenir, mais la nécessité de favoriser des améliorations sur le plan administratif et législatif afin d'appliquer les normes de l'OIT et la Déclaration amènera peut-être une réaction plus positive.

#### Objectif opérationnel n° 4a: Reconnaissance du dialogue social

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
4a.1. Etats Membres de l'OIT où les partenaires sociaux prennent part à l'adoption des politiques et programmes sociaux et économiques et de la législation du travail.	10 Etats Membres supplémentaires.	Résultats à ce jour: 5. <b>Malte:</b> création du Conseil maltais pour le développement économique et social. <b>Pologne:</b> accord tripartite concernant les amendements au Code du travail en matière de relations professionnelles. <b>Suriname:</b> accord tripartite concernant une consultation nationale sur le dialogue social. <b>Trinité-et-Tobago:</b> déclaration tripartite concernant un pacte économique et social. <b>Tunisie:</b> discussion tripartite sur la compétitivité et la sécurité de l'emploi dans les politiques nationales.	<b>Colombie:</b> accord concernant les procédures de négociation collective. <b>Equateur:</b> débat sur le sauvetage de la faillite du système national de sécurité sociale. <b>Pérou:</b> examen du Conseil national tripartite du travail.

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
4a.2. Organisations internationales et associations régionales ou sous-régionales qui intègrent les dimensions sociales et du travail dans leurs politiques, plans d'action et développement institutionnel.	2 organisations internationales.	<p>Résultats à ce jour: 12.</p> <p><b>FAO/OMI</b>: sécurité et santé dans la pêche dans le rapport du groupe de travail ad hoc conjoint FAO/OMI.</p> <p><b>OMI/PNUÉ</b>: sécurité et santé au travail dans la démolition navale.</p> <p><b>ISO</b>: convention (n° 152) sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires, 1979.</p> <p><b>OMS</b>: programmes de travail du Groupe de travail sur la santé dans le monde et du Groupe consultatif mondial sur les soins infirmiers et obstétricaux.</p> <p><b>OMPI</b>: statuts des artistes-interprètes.</p> <p><b>OMC/OCDE/EUROSTAT</b>: statistiques de l'emploi dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme.</p> <p><b>UNESCO</b>: cadre d'action de Dakar comprenant une référence à l'apprentissage tout au long de la vie, avril 2000. L'OIT a favorisé la création d'un groupe de collaboration sur les petites exploitations minières et les exploitations artisanales coordonné par la <b>Banque mondiale</b>.</p>	<p><b>Pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne</b>: conclusions informelles sur le rôle du dialogue social dans le processus d'élargissement.</p>
	5 associations régionales ou sous-régionales.	<p>Résultats à ce jour: 2.</p> <p><b>Communauté des Caraïbes (CARICOM)</b>: déclaration à l'appui du dialogue social en tant qu'instrument pour favoriser le consensus sur les politiques de restructuration économique.</p> <p><b>Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)</b>: déclaration tripartite à l'appui du dialogue social.</p>	



## Objectif opérationnel n° 4b: Institutions de dialogue social

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
4b.1. Cas où des mandants ont recours à des recommandations (notamment conclusions de réunions sectorielles), des avis, des outils pratiques ou des travaux de recherche de l'OIT pour renforcer les institutions et les mécanismes au processus de dialogue social.	40 cas dans 30 Etats Membres.	<p>Résultats à ce jour: <b>33</b> cas dans <b>22</b> pays <b>2</b> cas internationaux.</p> <p><b>Paraguay:</b> restructuration de l'institution du dialogue social pour améliorer son fonctionnement.</p> <p><b>Colombie:</b> accords tripartites sur l'institutionnalisation du dialogue social et sur le salaire minimum.</p> <p><b>Chili:</b> création du Conseil tripartite pour le dialogue social.</p> <p><b>Thaïlande:</b> création de dix sous-commissions tripartites provinciales pilotes sur le salaire minimum.</p> <p><b>Fidji:</b> réactivation du Forum tripartite après dix ans.</p> <p><b>Yémen:</b> rétablissement du dialogue bipartite et accord sur un mécanisme national de dialogue social.</p> <p><b>République tchèque:</b> renouvellement du processus de réforme et de négociation dans la réforme du secteur de l'éducation.</p> <p><b>Bénin, Guinée et Togo:</b> accords collectifs dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme.</p> <p><b>France:</b> cinq entreprises pétrolières ont accepté d'appliquer les conventions maritimes de l'OIT.</p> <p><b>Philippines:</b> l'application de la recommandation n° 187 est à l'origine d'une augmentation des salaires de 15 pour cent pour les gens de mer philippins.</p> <p><b>Australie, Argentine, Chili, République de Corée, Etats-Unis, Indonésie, Malaisie, Panama, Pérou et Uruguay:</b> utilisation par les autorités portuaires du Programme de développement des travailleurs portuaires (PDP).</p> <p><b>International:</b> signature d'un accord sur les salaires, fondé sur la recommandation n° 187 de l'OIT, entre la Fédération internationale des ouvriers du transport et la Commission internationale des employeurs maritimes. Guide des normes de l'OIT concernant la gestion durable des forêts utilisé par la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (VITBB). Création du conseil tripartite du travail du Kosovo chargé de la réforme de la législation du travail. Reconnaissance des syndicats et des membres du conseil tripartite du travail.</p>	<p><b>Bangladesh, Inde et Pakistan:</b> travaux en cours concernant un projet sur la sécurité et la santé au travail dans la démolition navale s'inscrivant dans la préparation d'un code de directives pratiques demandé dans les conclusions de la Réunion tripartite sur l'impact dans le domaine social et du travail de la mondialisation dans le secteur de la fabrication du matériel de transport en mai 2000.</p> <p><b>Kazakhstan et Viet Nam:</b> mécanisme tripartite et bipartite de fixation des salaires.</p> <p><b>Kiribati, Iles Salomon et Papouasie-Nouvelle-Guinée:</b> plans nationaux tripartites d'action visant l'établissement ou le renforcement d'institutions tripartites.</p> <p><b>Arabie saoudite, Bahrein, Emirats arabes unis, Inde, République islamique d'Iran, Kenya, Koweït, Maurice, Oman, Qatar, Seychelles et République-Unie de Tanzanie:</b> cours modèles de l'OIT sur l'inspection des navires utilisés dans les programmes de formation.</p> <p>Eléments fondamentaux du guide des normes de l'OIT qui devrait être adopté par deux importants organismes de certification des forêts: le Forest Stewardship Council et le Pan-European Forest Certification.</p>

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
4b.2. Etats Membres ayant adopté des politiques et appliqué, ratifié ou pris des mesures concrètes en vue de ratifier les conventions de l'OIT portant sur les institutions de dialogue social ou la pratique de ce dialogue.	<p><b>12</b> Etats Membres appliquent, ratifient ou prennent des mesures concrètes en vue de ratifier les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, tel qu'indiqué dans l'objectif opérationnel 1a.</p>	Voir sous Normes et principes et droits fondamentaux au travail.	
	<p><b>10</b> Etats Membres adoptent des politiques.</p>	Résultats à ce jour: <b>0</b> .	<p><b>Barbade, Bénin, Colombie, Estonie, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Kosovo, Malte, Paraguay, Pologne, République tchèque et Tunisie:</b> formulation des politiques.</p>
	<p><b>10</b> ratifications de la convention n° 144.</p>	<p>Résultats à ce jour: <b>7</b>.  <b>Belize, Kazakhstan, Koweït, Saint-Kitts-et-Nevis, Suisse, République tchèque et Yémen.</b></p>	<p><b>Burkina Faso et Pologne:</b> travaux préparatoires en cours.</p>
	<p><b>15</b> ratifications de conventions portant sur des secteurs spécifiques.</p>	<p>Résultats à ce jour: <b>16</b>  <i>Maritime:</i> <b>Italie:</b> C. 152; <b>Maroc:</b> C. 178, C. 179 et C. 180; <b>République de Moldova:</b> C. 108; <b>Roumanie:</b> C. 22, C. 68, C. 92, C. 133, C. 166 et C. 180; <b>Suède:</b> C. 178 et C. 180.</p>	<p>Travaux préparatoires en cours: <b>Bahamas:</b> C. 147.</p>
		<p><i>Sécurité et santé dans les mines:</i> <b>Afrique du Sud, Liban et République tchèque:</b> C. 176.</p>	<p><b>Etats-Unis:</b> C. 176.</p>
		<p><b>4</b> protocoles aux conventions  <i>Maritime:</i> <b>Suède:</b> protocole de 1996 à la C. 147.</p>	<p><b>France:</b> protocole de 1996 à la C. 147, C. 163, C. 178, C. 179, C. 180.</p>
		<p><i>Inspection du travail dans le secteur des services non commerciaux:</i> <b>Azerbaïdjan, Chypre, République de Moldova:</b> protocole à la C. 81.</p>	
		<p><b>Albanie, Croatie, Estonie et Nicaragua:</b> Convention OMPI/OIT/UNESCO sur la protection des artistes-interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome, 1961).</p>	

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
4b.3. Etats Membres où des institutions, mécanismes ou processus tripartites ou bipartites abordent les questions relatives à l'égalité entre les sexes.	15 Etats Membres supplémentaires.	Résultats à ce jour: <b>3</b> . <b>Chili:</b> Table ronde sur les femmes et le travail créée dans le cadre du nouveau Conseil tripartite pour le dialogue social. <b>Paraguay:</b> création de la Commission nationale tripartite sur l'égalité entre hommes et femmes. <b>Uruguay:</b> la Commission tripartite sur l'égalité entre hommes et femmes établit un plan national relatif à l'égalité des chances dans l'emploi.	<b>Argentine:</b> réactivation de la Commission tripartite sur l'égalité entre hommes et femmes. <b>Népal et Sri Lanka:</b> lancement d'un réseau sous-régional de l'Asie du Sud sur le dialogue social pour les femmes.

### Objectif opérationnel n° 4c: Renforcement des parties au dialogue social

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
4c.1. Organisations d'employeurs ou de travailleurs ayant fourni à leurs membres des services nouveaux ou de meilleure qualité ou ayant renforcé leur capacité de fournir de tels services.	Organisations d'employeurs dans <b>20</b> Etats Membres.	Résultats à ce jour: <b>12</b> . <b>Kenya, Inde et Thaïlande:</b> adoption de plans stratégiques pour renforcer les capacités organisationnelles. <b>Sri Lanka:</b> mise au point d'un programme de formation sur les relations professionnelles sur le lieu de travail. <b>Mali:</b> création de services d'information et de services consultatifs. <b>Mongolie:</b> programmes de formation WISE pour les petites et moyennes entreprises. <b>Albanie:</b> création d'une organisation d'employeurs indépendante. <b>Bolivie:</b> création de services pour améliorer la qualité de la gestion en vue d'une classification ISO des entreprises. <b>République dominicaine:</b> sécurité industrielle pour les entreprises membres. <b>Chine, Maurice et Philippines:</b> entreprises capables d'appliquer des audits de production plus transparents.	<b>Afrique, Asie et Amérique latine:</b> l'Etat a orienté sa politique et pris des mesures pour améliorer la compétitivité de l'économie et des entreprises. <b>Maurice:</b> propositions de réforme de la politique de formation. <b>Amérique centrale:</b> projet de consolidation de la démocratie. <b>Chine:</b> propositions de politique générale dans le cadre du suivi de la Conférence sur les besoins en éducation et en formation. <b>Costa Rica:</b> projet de législation sur l'abolition des obstacles à la compétitivité. <b>Yémen:</b> création de mécanismes nationaux de dialogue social permanent. <b>Philippines:</b> création d'un service d'information sur les salaires et la négociation collective. <b>Equateur:</b> propositions concernant la réforme du système des pensions. <b>République dominicaine:</b> projet législatif pour la création d'un conseil économique et social. <b>Inde:</b> propositions concernant une législation qui couvrirait la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les conventions y relatives. <b>Croatie:</b> développement d'un institut de formation à la gestion. <b>Jordanie:</b> création de services et de programmes de formation.

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
	Organisations de travailleurs dans 30 pays.	<p>Résultats à ce jour: 13 + 1 régionale.</p> <p><b>Normes et principes et droits fondamentaux au travail</b></p> <p><b>Bénin:</b> module de formation OIT sur la Déclaration dans le programme d'éducation ouvrière.</p> <p><b>Togo:</b> traduction de la convention n° 182 en deux langues locales.</p> <p><b>Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela:</b> programmes de formation mettant l'accent sur la négociation collective.</p> <p><b>Pakistan:</b> suppression de l'interdiction des activités syndicales de la Direction du développement des ressources en eau et de l'énergie du Pakistan (WAPDA). Restauration du jour férié du 1<sup>er</sup> mai.</p> <p><b>Emploi</b></p> <p><b>Mongolie:</b> Centre de promotion des coopératives. Coopératives d'épargne et de crédit dans les provinces d'Oulan-Bator, de Tuv et de Selenge.</p> <p><b>Protection sociale</b></p> <p><b>Amérique latine:</b> fourniture d'informations actualisées concernant les indicateurs de sécurité sociale sur le nouveau site Internet: <a href="http://www.oit.org.pe/secsoc">www.oit.org.pe/secsoc</a>.</p> <p><b>Dialogue social</b></p> <p><b>Burkina Faso, République centrafricaine, Madagascar et Sénégal:</b> création d'organes de coordination dans chaque pays afin que les travailleurs puissent participer aux discussions nationales tripartites en tant que groupe uni.</p> <p><b>Cambodge:</b> désignation de quatre syndicats nationaux au sein de la Commission nationale tripartite consultative du travail (LAC). L'exercice de fortes pressions de la part des représentants syndicaux dans cette commission a permis d'augmenter le salaire minimum.</p>	<p><b>Népal:</b> les conventions de l'OIT n°s 29, 105 et 182 sont en cours de ratification. Elles ont été soumises au Parlement pour approbation en partie grâce aux efforts des syndicats.</p> <p><b>Etats arabes:</b> module sur la sécurité et la santé au travail fondé sur les conventions pertinentes de l'OIT dans tous les syndicats nationaux et régionaux.</p> <p><b>Macédoine:</b> instauration d'un cadre pour la politique nationale sur la sécurité et la santé au travail. Création d'un réseau de syndicats aux niveaux municipal, régional et national.</p> <p><b>Fédération de Russie:</b> les syndicats ont présenté leur propre proposition concernant une révision des codes du travail fondée sur les normes internationales du travail.</p> <p><b>Ethiopie:</b> propositions concernant la privatisation et le droit de consultation et de négociation collective comme base des négociations avec le gouvernement.</p>

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
4c.2. Organisations d'employeurs ou de travailleurs ayant adopté des politiques ou des initiatives pratiques visant à élargir leur représentation, par exemple en établissant des liens avec des petites entreprises ou le secteur informel ou encore en faisant plus de place aux femmes et aux travailleurs migrants.	Organisations d'employeurs dans <b>10</b> Etats Membres.	<p>Résultats à ce jour: <b>7 + 1</b> sous-régionale.</p> <p><b>Guatemala:</b> création d'une fondation pour favoriser le placement des enfants de la rue dans la formation professionnelle.</p> <p><b>Libéria:</b> groupe d'action de solidarité syndicale visant à renforcer le rôle des travailleurs dans les instances de consultation nationale.</p> <p><b>Mongolie:</b> recommandations sur l'application de la législation et du plan d'action national pour l'emploi des handicapés.</p> <p><b>Emirats arabes unis:</b> tourisme.</p> <p><b>Costa Rica et Sénégal:</b> activités génératrices de revenus pour aider les familles à garder leurs enfants dans le système d'éducation et pour prévenir le travail des enfants.</p> <p><b>Zimbabwe:</b> la prise de conscience à l'égard du problème que constitue le travail des enfants a contribué à la ratification de la convention n° 138.</p> <p><b>Afrique occidentale et Afrique centrale:</b> plans d'action relatifs au VIH/SIDA.</p>	<p><b>Inde:</b> assistance aux vendeurs des rues dont beaucoup sont des femmes.</p> <p><b>Koweït:</b> mise en place de stratégies pour fournir des services aux petites et moyennes entreprises.</p> <p><b>République arabe syrienne:</b> création de comités de femmes pour promouvoir la participation active des femmes d'affaires.</p>
	Organisations de travailleurs dans <b>30</b> pays.	<p>Résultats à ce jour: <b>14</b>.</p> <p><b>Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal:</b> création d'associations qui s'occupent de certains groupes de travailleurs (par exemple les vendeurs de légumes et de poissons) dans le secteur informel.</p> <p><b>Pays andins (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela):</b> création d'un organisme favorisant la participation des femmes aux organisations syndicales.</p> <p><b>Yémen et Koweït:</b> création de commissions des femmes.</p> <p><b>Bangladesh:</b> droits syndicaux dans les zones franches d'exportation. Commission nationale du Bangladesh pour l'amélioration des conditions de vie des travailleuses (BNCWWD). Election de femmes dans les bureaux exécutifs des syndicats.</p> <p><b>Fédération de Russie:</b> les problèmes relatifs aux travailleuses ont été intégrés dans les activités et une femme a été élue vice-présidente de la Fédération pour la première fois.</p>	
4c.3. Etats Membres de l'OIT ayant ratifié la convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978.	<b>6</b> Etats Membres supplémentaires.	<p>Résultats à ce jour: <b>2</b>.</p> <p><b>Belize et République tchèque.</b></p>	<b>Bénin:</b> ratification en cours.

Indicateur	Cible pour 2000-01	Résultats en 2000	Travaux en cours
4c.4. Etats Membres de l'OIT ayant pris des mesures pratiques pour renforcer leur administration du travail.	10 Etats Membres supplémentaires.	Résultats à ce jour: 7. <b>Costa Rica:</b> création d'un conseil consultatif. <b>Costa Rica et République dominicaine:</b> nouveaux règlements et manuels. <b>Costa Rica, République dominicaine, Guatemala, Honduras, Nicaragua et El Salvador:</b> nouveaux services offerts aux usagers. <b>Nicaragua:</b> mise en place de services de statistiques. <b>République dominicaine:</b> modification du statut des fonctionnaires. <b>Uruguay:</b> adoption des règlements de sécurité de l'OIT pour la foresterie. Renforcement de la surveillance et de l'inspection.	<b>Bénin, Burkina Faso, Costa Rica, République dominicaine, Honduras, Maroc, Nicaragua et Sénégal:</b> formation des fonctionnaires pour orienter les activités du ministère. <b>République dominicaine:</b> changement dans les structures.
4c.5. Etats Membres ayant adopté des lois, des règlements et des mécanismes et procédures d'application des lois, avec l'assistance technique de l'OIT sur la base de normes de l'OIT et avec la participation des partenaires sociaux.	10 Etats Membres supplémentaires.	Résultats à ce jour: 0.	<b>Afrique du Sud, Bahamas, Barbade, Bosnie-Herzégovine, Botswana, République centrafricaine, Colombie, Ghana, Haïti, Indonésie, Kazakhstan, Kosovo, Namibie, Népal, Sainte-Lucie, Sri Lanka, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Timor oriental<sup>1</sup>, Ukraine et CARICOM:</b> propositions de textes de loi révisés, orientés vers l'amélioration des règles juridiques favorisant la mise en place de la politique de «travail décent». Certaines demandes portent sur des parties du Code du travail (santé, sécurité, emploi, etc.) mais la plupart concernent les révisions de grande ampleur. <b>Timor oriental:</b> amendements à la législation et au Code du travail. <b>Philippines:</b> amendements à la législation et au Code du travail.
4c.6. Etats Membres ayant fondé les principales composantes applicables à la fonction publique sur les avis de l'OIT.	5 Etats Membres supplémentaires.	Résultats à ce jour: 0.	

<sup>1</sup> Ce territoire est sous l'administration de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), établie par le Conseil de sécurité le 25 octobre 1999 (résolution 1272).

## Gouvernance, appui et management

- 61.** Le programme et budget pour 2000-01 et le cadre stratégique pour 2002-2005 prévoient plusieurs initiatives visant à renforcer la capacité du Bureau de promouvoir les quatre objectifs stratégiques. Ces initiatives sont centrées sur trois grands domaines: améliorer la gestion interne du Bureau, renforcer ses capacités intellectuelles et opérationnelles, et renouveler et élargir ses relations avec le monde extérieur.

62. Il a été rendu compte de ces initiatives dans trois documents qui ont été présentés à la commission en novembre 2000 – le cadre stratégique, la liste complète des indicateurs et des cibles pour les seize objectifs opérationnels et la stratégie en matière d'évaluation<sup>8</sup>. Les idées et les propositions qui sont exposées dans ces documents représentent un progrès considérable dans l'incorporation de la budgétisation stratégique dans les programmes de l'OIT. Il reste pourtant beaucoup à faire, comme indiqué dans l'introduction au présent document – il faut résoudre les problèmes de mesure, déterminer l'influence de l'OIT sur l'infléchissement des politiques des Etats Membres, mieux intégrer les régions et former largement à la budgétisation et à la gestion stratégiques.
63. En 2000, les principes de la budgétisation stratégique ont été introduits dans les secteurs de la gouvernance, de l'appui et du management, et des cibles et des normes de service ont été définies pour ces secteurs. En novembre 2000, la commission a estimé que ces normes étaient trop détaillées pour servir de base aux rapports qui lui sont soumis. Le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2000-01, qui doit être présenté en mars 2002, résumera dans quelle mesure ces normes ont été respectées. Cela permettra au Bureau d'identifier les ajustements nécessaires pour améliorer la performance.
64. On trouvera ci-après un compte rendu succinct des principales réalisations en 2000.
65. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la nouvelle politique en matière de ressources humaines, conçue pour développer les connaissances et les compétences du personnel, améliorer le recrutement et la sélection, améliorer les consultations entre le personnel et l'administration et mettre en place un nouveau système de règlement des différends. La commission est tenue informée séparément de la situation à cet égard.
66. Des mesures ont été prises pour examiner la production des documents pour la Conférence internationale du Travail et le Conseil d'administration, en vue d'améliorer la gestion des opérations, de réduire la longueur des documents et de les distribuer à temps. Les recommandations de cet examen externe commenceront à être mises en œuvre au cours du premier semestre de 2001.
67. Le remplacement de l'ancien système financier par un logiciel de planification des ressources d'entreprise (PRE) a commencé. La mise en place du nouveau système commencera en 2001, lorsque le directeur du projet PRE sera nommé. Il est rendu compte périodiquement à la commission de l'avancement des travaux.
68. L'utilisation accrue d'Internet a renforcé les services d'appui fournis à toutes les unités du Bureau ainsi qu'aux mandants. A titre d'exemple, la bibliothèque du BIT a entrepris de créer une «bibliothèque virtuelle», c'est-à-dire un référentiel électronique de documents à partir duquel les utilisateurs peuvent télécharger le texte intégral de documents via Internet. Des liens de collaboration ont maintenant été établis avec plusieurs entreprises du secteur privé qui fournissent via Internet des ressources sous forme de textes consacrés aux questions sociales et du travail. En outre, l'amélioration du site Web de l'OIT a permis de doubler le nombre des publications du BIT qui se vendent par le biais d'Internet. Une version électronique de la *Revue internationale du Travail* est disponible. La technologie de l'information au BIT a également été mise à niveau afin d'assurer un meilleur accès par Internet aux principales bases de données.

<sup>8</sup> Documents GB.279/PFA/6, GB.279/PFA/7 et GB.279/PFA/8.

- 69.** Le système téléphonique du BIT a aussi été amélioré, certains services administratifs ont été externalisés et un examen de la politique du BIT en matière de publications est en cours.
- 70.** Dans d'autres domaines, des progrès importants devraient être accomplis en 2001. L'élaboration d'une stratégie de gestion du savoir au Bureau sera une tâche importante. Il s'agit d'un pari ardu en raison de la complexité et de la diversité de la structure informatique au BIT, mais le Bureau dispose maintenant de la compétence d'experts et le gros du travail de conception et de développement sera achevé en 2001. L'élaboration d'une nouvelle politique en matière de communication avec l'extérieur visant plus directement les différentes audiences du Bureau a également été programmée. Un nouveau directeur de la communication a été nommé et des progrès importants devraient être réalisés cette année.

Genève, le 21 février 2001.